

| Certu

ENQUÊTE SUR LA MOBILITÉ DES TOURISTES EN SÉJOUR SUR SITES URBAINS

Guide méthodologique

Novembre 2002

**Ministère de l'Équipement, des Transports,
du Logement, du Tourisme et de la Mer**

**Centre d'études sur les réseaux, les transports,
l'urbanisme et les constructions publiques**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Collection Dossiers

Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante.

Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés.

Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Ce sont des documents permettant une transmission rapide de l'information grâce à une mise en page standardisée.

Le Certu publie aussi les collections: débats, références, rapports d'étude, enquêtes et analyses.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>.

Remerciements

Rédacteurs :

- Lousie WALTER (CETE Méditerranée) ;
- Marie-Odile GASCON (CERTU, responsable du groupe Mobilité, Transports et Services Urbains) ;

Groupe de travail :

- Marc BONNEFOY (Comité Régional de Tourisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ;
- Jean-Marc CALVAT (INSEE Languedoc-Roussillon);
- Michel CARRENO (CETE Méditerranée) ;
- Cécile CLEMENT-WERNY (CETE Méditerranée) ;
- Marie-Odile GASCON (CERTU, responsable du groupe Mobilité, Transports et Services Urbains) ;
- Dominique GILLE (Délégation Régionale au Tourisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ;
- Guy LESSOILE (Direction Régionale de l'Équipement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur), maître d'ouvrage ;
- Odile RASCOL (INSEE Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ;
- Jean-Louis VALGALIER (CETE Méditerranée);
- Louise WALTHER (CETE Méditerranée).

Re-lecteurs :

- R. LECLERCQ (CETE Nantes) ;
- F. POTIER (INRETS) ;
- J.L. MADRE (INRETS) ;
- M. ABEILLE (CERTU) ;
- C. LEBONDIDIER (CERTU).

Sommaire

1. Présentation de l'enquête	4
2. Le cadre institutionnel	6
3. Les différentes phases de l'enquête	7
4. La base de sondage	8
5. Les périmètres et les découpages	20
6. Le questionnaire	22
7. La collecte	25
8. La saisie, le contrôle, les redressements et l'exploitation	27
9. Le recrutement du personnel	29
10. La formation du personnel	31
11. Préparation de la phase d'expérimentation	33
12. Annexes	37
Table des matières	75

1. Présentation de l'enquête

1.1 Introduction

A l'heure où la semaine de 35 heures se généralise, la population accorde une place croissante, y compris en terme de budget, à des séjours hors de son domicile. Ceux de courte durée prennent une importance de plus en plus grande. Par ailleurs, les échanges professionnels à moyenne et longue distance se développent sur de courtes ou longues durées (d'un jour à quelques mois), obligeant nombre d'actifs à résider temporairement en dehors de leur domicile habituel. Il est alors nécessaire, dans l'optique d'un suivi d'une politique de déplacements, de pouvoir suivre les effets du phénomène touristique, quel que soit le motif du séjour. En termes de mobilité, les effets sur le site visité sont immédiats, tant au niveau de la demande de transports que de celle d'infrastructures ou de services.

1.2 Les questions

Quelles sont les conséquences de l'afflux de touristes sur certains sites très attractifs comme Nice, certaines villes du littoral atlantique ou des cités qui attirent en permanence une population de passage mais dont le volume est important ? D'abord en termes de besoin supplémentaire en offre de transports collectifs ? Ensuite en occupation supplémentaire de la voirie ? Enfin en exigence d'itinéraires aménagés pour les cyclistes et les piétons (promeneurs) ?

Force est de constater la carence d'informations sur les caractéristiques de la mobilité des touristes une fois sur leur lieu de séjour. Or cette carence pénalise la déclinaison de politiques publiques en matière de transport, d'aménagement et d'urbanisme puisque les activités et les déplacements des touristes y occupent une place parfois importante.

Les réflexions sur le fonctionnement urbain, l'organisation des systèmes de déplacement, les grandes options d'aménagement et d'urbanisme motivent la prise en compte de la dimension touristique de la mobilité. S'y ajoute le souci du bon fonctionnement de l'économie touristique régionale, les deux aspects étant intimement liés. Cela constitue une nécessité pour de nombreuses villes françaises, tant la réalité touristique urbaine y est prégnante.

Il s'agit de compléter les recherches sur le tourisme urbain, réalisées notamment par l'INRETS, en enquêtant sur les pratiques de la ville par les « touristes » dans le domaine des déplacements.

Comment et pourquoi se déplacent les personnes non résidentes comparativement à des personnes qui résident et/ou travaillent sur un site donné ? Quel mode de transport est préférentiellement utilisé par chacun ? Quels sont les écarts dans les durées de déplacement, dans le budget temps accordé aux déplacements sur une journée ? Quelle est la répartition accordée aux diverses activités par les vacanciers, selon le type de site choisi pour leur séjour ? Leur emploi du temps est-il consacré majoritairement à une activité donnée (par exemple la plage) ? Comment et pour faire quoi utilisent-ils l'espace urbain ? Si quelques enquêtes donnent des réponses partielles, il est cependant nécessaire de construire une méthodologie de référence permettant une comparaison fine de la mobilité quotidienne des résidents d'une zone urbaine et de celle des touristes en séjour sur cette même zone.

1.3 Les objectifs

Les sites urbains, et particulièrement les grandes agglomérations, sont le siège d'une intense fréquentation touristique. Le touriste s'identifiant par une diversité de motifs de

visite (parents, amis, santé, etc.), le poids du tourisme urbain est croissant dans la réalité régionale.

Aujourd'hui, la mobilité quotidienne des résidents d'une zone peut être bien connue par le biais d'une enquête ménages déplacements. Celle des personnes venant passer la journée dans la zone peut être appréhendée par des enquêtes cordons routières ou ferroviaires mesurant les trafics d'échange et de transit dans la zone. En revanche, les déplacements des personnes séjournant temporairement - une nuit ou plusieurs - dans l'aire d'étude n'est pas mesurée aujourd'hui par un recueil validé et harmonisé. C'est ce recueil qui fait l'objet de cet ouvrage.

Cette enquête ne vise pas à étudier la population touristique en elle-même mais ses effets dans le domaine des déplacements. Le questionnaire porte principalement, comme les enquêtes ménages déplacements standards, sur les déplacements de la veille. L'un des objectifs de l'enquête est de fournir des données sur la mobilité des touristes comparables et complémentaires à des données existantes, en particulier celles issues des enquêtes ménages déplacements. Il faut toutefois rappeler que la comparabilité ne concerne que la mobilité de semaine, seule recueillie actuellement dans les enquêtes ménages déplacements. La complémentarité est nécessaire entre autre pour la modélisation mais aussi afin de mesurer les déplacements des touristes tout au long de l'année.

Si certaines questions relatives au tourisme dans son ensemble peuvent trouver une réponse dans ce recueil, l'enquête sur la mobilité des touristes en séjour sur sites urbains n'a en rien l'ambition d'être exhaustive sur cette préoccupation.

Les enquêtes ménages déplacements sont sources de renseignements riches et instructifs sur la mobilité quotidienne des personnes résidant dans un périmètre urbain donné. Il est également utile de posséder la même diversité et la même précision d'informations concernant les déplacements des touristes en séjour sur ce même périmètre.

L'objectif de cet ouvrage est donc de proposer un cadre méthodologique « validé » pour une enquête déplacements auprès des touristes sur leur lieu de séjour temporaire, autorisant un niveau d'information et d'analyse semblable à celui aujourd'hui disponible au travers des enquêtes ménages déplacements pour la mobilité des populations résidentes.

Les résultats d'une telle enquête doivent permettre une meilleure compréhension des caractères actuels de ces déplacements et des variables déterminant la mobilité des touristes en séjour. On peut y ajouter des questions sur la perception de l'offre actuelle de transports par les touristes et sur leurs attentes.

La disposition, en parallèle, de résultats issus d'une enquête ménages déplacements et d'une enquête sur la mobilité des touristes permettra notamment d'affiner les calages des modèles de trafics urbains en intégrant les flux motorisés des visiteurs. En volume, on sait déjà que ces derniers sont d'autant moins négligeables que le tourisme local est moins sensible à un phénomène de saisonnalité et modifient donc les données relatives aux phases de génération et de distribution des déplacements dans un modèle à quatre étapes. L'enquête sur la mobilité des touristes permettra, en particulier, de déterminer l'usage des lieux et des modes de déplacements de cette partie de la population, usage souvent largement ignoré à ce jour.

L'objectif de l'enquête est de connaître la mobilité des touristes en milieu urbain, en reconstituant leurs déplacements de la veille. Les résultats des enquêtes ménages standards pourront alors être complétés par ceux de l'enquête sur la mobilité des touristes et fournir une photographie plus précise des déplacements dans une agglomération.

On retiendra la définition suivante d'un site touristique urbain: « site présentant des fonctionnalités marquées liées au tourisme, possédant une structure relativement

agglomérée et dense et accueillant un nombre non négligeable de touristes (par rapport à la population résidente) ».

Cet ouvrage ne s'appuie pour l'instant sur aucun test d'enquête en vraie grandeur. Il conviendra donc de conduire quelques expérimentations avant de valider cette méthodologie.

2. Le cadre institutionnel

Le maître d'ouvrage d'une enquête sur la mobilité des touristes en séjour sur sites urbains est en général l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains.

Une subvention peut être accordée par l'État si le maître d'ouvrage s'engage à réaliser l'enquête selon la méthodologie du CERTU telle qu'elle est définie dans cet ouvrage. La DDE (ou la DRE) compétente pour l'instruction de la subvention s'assure du respect de cette méthodologie. Elle pourra faire appel au CERTU et au réseau technique du ministère de l'Équipement pour mettre en place un contrôle qualité. Le maître d'ouvrage devra lui fournir l'ensemble des bases de données et donnera toute facilité pour la réalisation de cette mission de contrôle.

Le maître d'ouvrage doit obligatoirement compléter la déclaration de traitement automatisé d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le fichier des données, issu de l'enquête sur la mobilité des touristes en séjour sur sites urbains, est la propriété du maître d'ouvrage et du ministère en charge des transports.

La source « Enquête sur la mobilité des touristes en séjour sur sites urbains, méthode standard CERTU » devront figurer sur tout document de présentation de résultats de l'enquête.

Le maître d'ouvrage et le ministère en charge des transports, propriétaires des données, s'engagent à respecter les dispositions relatives au secret professionnel et aux obligations de confidentialité imposées par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

3. Les différentes phases de l'enquête

Phase 1 - Conception et préparation de l'enquête (environ 6 mois)
Mise en place du groupe de travail, de l'organisation et du pilotage de l'enquête (maîtrise d'ouvrage)
Choix des fichiers de tirage de l'échantillon
Établissement du calendrier
Appel d'offres et choix du prestataire
Préparation du dossier pour la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
Définition du plan de sondage, élaboration des découpages
Élaboration du contrat ou de la convention
Constitution de l'échantillon (tirage des adresses)
Plan de communication aux médias
Élaboration du questionnaire
Maquette du questionnaire et des autres documents d'enquête (consignes au gestionnaire d'enquête, instructions aux enquêteurs, cartographie, codification, etc.)
Impression du questionnaire et des autres documents d'enquête
Recrutement du personnel (gestionnaires d'enquête, enquêteurs)
Mise en place du bureau de gestion
Formation du personnel (responsables et gestionnaires d'enquête, enquêteurs)
Phase 2 - Réalisation et suivi de l'enquête (3 à 6 mois)
Collecte des données (10 à 16 semaines)
Suivi et contrôle de la collecte
Rédaction d'un rapport de déroulement de l'enquête
Phase 3 - Exploitation du fichier « standard CERTU » (3 à 6 mois)
Saisie informatique des questionnaires
Apurement du fichier
Mise au format « standard CERTU »
Redressement du fichier (coefficients de pondération)
Définition des différents découpages d'analyse de l'exploitation « standard CERTU »
Exploitation « standard CERTU » et guide de lecture (contenu de l'exploitation)

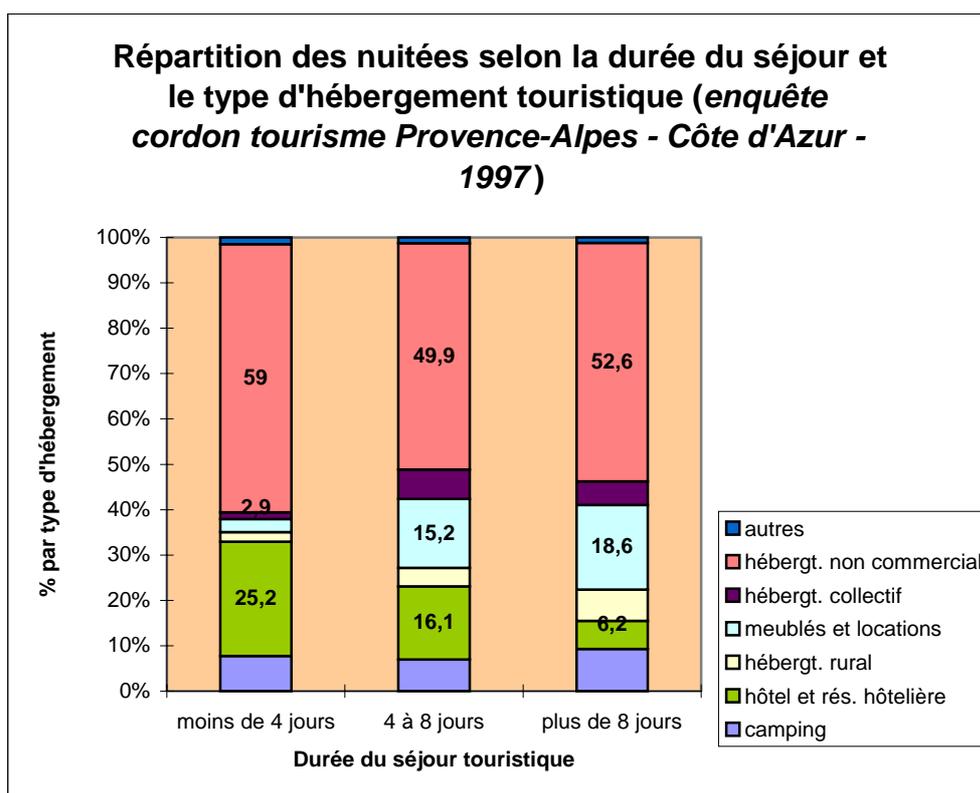
4. La base de sondage

La base de sondage sera être issue du croisement de tout ou partie des paramètres suivants :

- type d'hébergement touristique fréquenté ;
- durée de séjour du touriste ;
- type de jour d'enquête.

Dans chaque cas, il importe de constituer un échantillon global représentatif sur les variables caractérisant la population interrogée et pour lesquelles on sait recalculer l'échantillon par rapport à la population totale (par exemple le motif du séjour touristique).

En premier lieu, le choix de puiser les échantillons dans la base des unités de logement de chaque type d'hébergement est naturel, en référence aux enquêtes ménages déplacements. Dans le même temps, cela répond à des impératifs pratiques : la base de sondage est à la fois exhaustive, facile d'accès (les types d'hébergement sont connus) et fiable. Par ailleurs, la définition de la base de sondage est étroitement liée à celle du calendrier d'enquête. En effet, si l'on souhaite par exemple distinguer les populations touristiques selon au moins deux périodes dans l'année, alors la période d'enquête fait partie intégrante des critères de définition de la base de sondage. La détermination des périodes d'enquête est un enjeu connexe, lié à la question de la saisonnalité.



La variable « durée de séjour » n'a pas été retenue dans la constitution de la base de sondage car les professionnels du tourisme estiment qu'elle est corrélée à la variable « type d'hébergement ». En effet, si l'on se réfère à la répartition des nuitées des touristes en région Provence - Alpes - Côte d'Azur en 1997 (voir graphique suivant), il apparaît que plus le séjour touristique est long et plus l'hébergement hôtelier perd de l'importance, en part relative, tandis que l'hébergement en locations meublées prend au contraire de l'importance. La part des hébergements non marchands (dans une résidence secondaire personnelle ou chez des parents ou amis) est relativement stable. L'enquête « tourisme urbain » conforte ces résultats en montrant que la moitié des

Français loge chez des amis ou dans la famille et 37 % d'entre eux vont à l'hôtel, notamment lorsqu'il s'agit de déplacements professionnels.

Tenant compte de ces résultats, la base de sondage sera donc issue d'un **croisement entre le type d'hébergement touristique et la période d'enquête** : on définit comme base de sondage le produit « offre d'hébergement x offre temporelle », c'est-à-dire le croisement entre la disponibilité d'un hébergement (par exemple une chambre d'hôtel) et la disponibilité temporelle (la période d'ouverture de l'hôtel).

L'étape qui suit la définition de la base de sondage est celle de la définition des règles de tirage des **unités de logement** au sein de chaque type d'hébergement touristique (chambre d'hôtel, emplacement de tente, habitation entière pour une résidence secondaire, etc.).

Avant de décrire l'ensemble des méthodes d'échantillonnage selon le type d'hébergement touristique, une série de définitions et de précautions d'usage doivent être précisées.

4.1 Questions sur la diversité des hébergements et des occupants à interroger

La question du type d'hébergement est complexe. Deux catégories sont à distinguer :

- les hébergements payants, dits marchands, dont l'INSEE possède une partie des fichiers d'adresses en relation avec les enquêtes menées auprès des hôtels et campings sur la fréquentation touristique. Les autres hébergements payants, tels que chambres d'hôtes, gîtes, meublés touristiques, sont plus difficiles à répertorier.
- les hébergements non marchands, qui correspondent soit à une résidence secondaire (personnelle ou prêtée), soit à un hébergement par des membres de la famille ou des amis. La principale difficulté est de parvenir à rencontrer les personnes concernées car l'utilisation de ce type d'hébergement est souvent irrégulière, ponctuelle.

La question des meublés touristiques

Les « appart'hôtels », et autres résidences de tourisme sont des immeubles de meublés touristiques et figurent à ce titre dans les fichiers des taxes d'habitation mais pas dans ceux des taxes professionnelles.

L'hébergement dans la famille et chez des amis

Le recours à ce mode d'hébergement est fréquent tant chez les touristes français qu'étrangers. A partir des enquêtes cordons tourisme¹, on peut calculer des ratios d'utilisation des résidences principales pour l'hébergement d'autrui, sur une zone touristique donnée, par exemple une commune. Par exemple, sur la Côte d'Azur, un logement sur dix serait utilisé de cette manière en été. Deux autres sources de renseignements sont disponibles : les Enquêtes Vacances et le Suivi des Déplacements des Français (SDT) de l'INSEE, dans les limites de leurs conditions de réalisation et le champ des questions posées. Ces enquêtes permettent par exemple d'estimer le nombre de Français venant passer leurs vacances dans une zone, ainsi que diverses caractéristiques du séjour effectué.

Types d'hébergements constituant la base de sondage

Les différents **types d'hébergement** sont issus de la liste établie pour l'Enquête aux Frontières de 1996. Ils ont été regroupés pour tenir compte des objectifs spécifiques de

¹ Voir lexique

l'enquête sur la mobilité des touristes en séjour sur sites urbains (*les modalités non numérotées et portées en italique ne seront pas enquêtées, voir plus loin*).

Code	Types d'hébergement
1	hôtel
-	<i>résidence (hôtelière) de tourisme</i>
2	camping, caravanning
-	<i>club ou village de vacances familial</i>
-	<i>centre ou colonie de vacances, auberge de jeunesse</i>
3	location : maison, appartement, meublé
-	<i>gîte, chambre d'hôte, chambre chez l'habitant</i>
-	<i>résidence secondaire vous appartenant</i>
-	<i>résidence secondaire prêtée gratuitement</i>
4	chez des parents à leur domicile
5	chez des amis à leur domicile

4.2 Principes généraux pour la constitution de la base de sondage

On commencera toujours par déterminer précisément la **composition du parc** d'hébergements marchands (y compris les meublés touristiques) sur le site urbain touristique à enquêter. Le parc des résidences secondaires sera également pris en compte (nombre et localisation). L'objectif est de déterminer le poids de chaque mode d'hébergement et sa localisation sur l'aire d'enquête, éléments déterminants pour la stratification de la base de sondage et le découpage de l'aire d'enquête en relation avec la répartition des divers types d'hébergement.

Autre élément à déterminer impérativement dans le cadre de la constitution de la base de sondage : le **nombre d'enquêtes** que l'on veut réaliser pour chaque type d'hébergement. Ce nombre est lié à leur importance respective sur le site à enquêter, mais surtout à la précision statistique que l'on cherche à atteindre. En théorie, les modes d'hébergement étant indépendants entre eux, rien n'oblige à rechercher la même précision statistique pour tous les types hébergements. Par exemple, si l'on recherche une meilleure précision pour les touristes logeant en meublés loués que pour celle hébergée en hôtels, on pourra augmenter la taille de l'échantillon de la première population (la référence étant la répartition des nuitées entre les divers modes d'hébergement).

Le redressement se fera à l'aide des taux d'occupation des hébergements enquêtés. Il importe donc de se rapprocher des propriétaires des fichiers d'hébergements qui sont en possession d'indications sur l'occupation effective des hébergements au moment de l'enquête ou de données moyennes (par exemple mensuelles) d'occupation.

Enfin, le redressement sera réalisé par rapport aux **nuitées**, et non par rapport aux séjours. On recueillera donc les éléments de cadrage sous cet angle.

4.3 Tirage des unités d'hébergement et données nécessaires au redressement

Les règles de tirage des unités d'hébergement à enquêter sont décrites ci-après en distinguant le cas de chaque mode d'hébergement. Sont précisés la méthode de tirage possible, les éléments requis et éventuellement les éléments supplémentaires nécessaires au redressement.

4.3.1 Hôtel

- **mode de tirage**

- déterminer le nombre d'hôtels existant sur le site. Si leur nombre est faible, les retenir tous ;
- totaliser toutes les unités d'hébergement disponibles en termes de nombre de chambres, en tenant compte de la répartition des établissements par catégorie (de 0 étoile à 4 étoiles) et en y ajoutant l'hôtellerie non classée. En particulier, certaines chaînes hôtelières ne sont pas classées, c'est-à-dire ne sont pas homologuées par les Comités Départementaux au Tourisme et n'entrent donc pas dans le champ des enquêtes de l'INSEE auprès des hôtels (voir ci-dessous) ;
- effectuer le tirage des unités d'hébergement sur chacune des zones définies dans l'aire d'enquête.

N. B. : pour permettre le redressement, il sera nécessaire de collecter le nombre de chambres occupées dans chaque hôtel la nuit précédant le jour de réalisation de l'enquête.

- **éléments requis pour le tirage de l'échantillon**

- INSEE : fichiers des hébergements hôteliers touristiques classés, base de l'enquête nationale correspondante.
- compléments sur les hôtels non classés, dont la liste est à constituer, à partir, par exemple, de l'annuaire téléphonique ou de toute autre liste, la plus exhaustive possible, de ces hôtels.

- **éléments requis pour le redressement**

- taux d'occupation réel car on redresse par rapport au taux réel d'occupation et non par rapport à la capacité théorique des hôtels.
- INSEE et Secrétariat d'État au Tourisme : résultats de l'enquête de fréquentation des hébergements touristiques sur le taux d'occupation (en nombre de lits) des hôtels de tourisme classés, disponible 15 jours après la fin de chaque mois. La donnée existe par défaut en moyenne mensuelle, mais peut être disponible par jour suite au renseignement de grilles journalières par les hôteliers. Attention, le taux de réponse, et donc la validité statistique, peuvent être insuffisants sur certains niveaux géographiques fins, des estimations devront alors être faites sur des aires géographiques plus vastes.

Pour les hôtels non classés, on pourra estimer le taux de fréquentation par analogie avec les hôtels 0 étoile (ou à partir d'autres sources si elles sont disponibles).

4.3.2 Résidence (hôtelière) de tourisme

Ces hébergements doivent être considérés séparément du cas des hôtels car ils ne sont pas répertoriés par les fichiers de l'enquête INSEE auprès des hébergements touristiques. Ce type d'hébergement n'est pas non plus recensé lors des recensements de population et ne figure donc pas dans les fichiers correspondants.

En première approximation, le fonctionnement des résidences hôtelières étant relativement comparable à celui des hôtels, on fera l'assimilation entre ces deux types d'hébergement : on n'enquêtera pas les occupants des résidences hôtelières si le poids des nuitées correspondantes est faible au regard des nuitées passées dans les hôtels, ceci relativement à la période d'enquête considérée.

Si l'on décide d'enquêter les résidences hôtelières, les règles à suivre sont les suivantes :

- **mode de tirage**
 - déterminer le nombre de résidences hôtelières existant sur le site. Si leur nombre est faible, les retenir toutes ;
 - totaliser toutes les unités d'hébergement disponibles en termes de chambres ou d'appartements, en tenant compte de la répartition des établissements par catégorie ;
 - effectuer le tirage des unités d'hébergement sur chacune des zones définies dans l'aire d'enquête.

N. B. : pour permettre le redressement, il sera nécessaire de collecter le nombre de chambres ou d'appartements occupés dans chaque résidence hôtelière la nuit précédant le jour de réalisation de l'enquête.
- **éléments requis pour le tirage de l'échantillon**

Liste et capacité disponible de l'ensemble des résidences de tourisme existant sur le site touristique urbain.
- **éléments requis pour le redressement**
 - taux d'occupation réel car on redresse par rapport au taux réel d'occupation et non par rapport à la capacité théorique des résidences hôtelières.
 - données de fréquentation auprès du Syndicat National des Résidences de Tourisme.
- **remarques**
 - hors période de forte fréquentation touristique, ce type d'hébergement fonctionne de façon relativement comparable à celui des hôtels : en particulier, la location des chambres ou appartements se fait à la nuit et pas nécessairement à la semaine.
 - les résidences de tourisme ont une capacité supérieure à 100 lits, puisqu'il s'agit là de leur critère d'homologation. On aura donc nécessairement une concentration géographique relativement forte de ce type d'hébergement marchand.

4.3.3 Camping, caravaning

La fréquentation, comme la disponibilité de ce type d'hébergement, est très variable selon la saison.

- **mode de tirage**
 - déterminer le nombre de campings existant sur le site. Si leur nombre est faible, les retenir tous ;
 - totaliser toutes les unités d'hébergement disponibles en termes d'emplacements en tenant compte de la répartition des établissements par catégorie. Lors de cet inventaire sur les capacités offertes, on prendra soin de ne pas comptabiliser les emplacements qui seraient occupés de façon quasiment permanente par des mobil home (installés pour une durée supérieure à 6 mois dans le même camping). Il faudra vérifier que le nombre et la capacité offerte des campings non classés sont négligeables ;
 - effectuer le tirage des unités d'hébergement sur chacune des zones définies dans l'aire d'enquête.

N. B. : pour permettre le redressement, il sera nécessaire de collecter le nombre d'emplacements occupés dans chaque camping la nuit précédant le jour de réalisation de l'enquête.
- **éléments requis pour le tirage de l'échantillon**

INSEE : fichiers des campings classés, base de l'enquête nationale correspondante (de mai à septembre de chaque année).

- **éléments requis pour le redressement**
 - taux d'occupation réel car on redresse par rapport au taux réel d'occupation et non par rapport à la capacité théorique des campings.
 - une valeur estimée peut être obtenue à partir de l'enquête INSEE de fréquentation des hébergements touristiques, en nombre d'emplacements occupés dans les campings classés. La donnée est disponible en moyenne par quinzaine mais peut être disponible par jour suite au renseignement de grilles journalières par les gérants de campings. Attention, le taux de réponse, et donc la validité statistique, peuvent être insuffisants sur certains niveaux géographiques fins, des estimations devront alors être faites sur des aires géographiques plus vastes.
 - pour les campings non classés, on pourra évaluer le taux de fréquentation par analogie avec les campings 0 étoile (ou à partir d'autres sources si elles sont disponibles).

4.3.4 Club ou village de vacances familial

On pourra se rapprocher de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air) pour obtenir des éléments chiffrés sur la fréquentation et la localisation des clubs et villages de vacances familiaux.

Les résultats de fréquentation des hébergements touristiques sur Provence-Alpes-Côte-d'Azur montrent que ce type d'hébergement est peu utilisé, en volume de nuitées. De plus, il est surtout utilisé en périodes de vacances scolaires. Il est donc proposé de ne pas l'intégrer dans la base de sondage. Ses utilisateurs ne seront donc pas enquêtés.

4.3.5 Centre ou colonie de vacances, auberge de jeunesse

Les résultats de fréquentation des hébergements touristiques sur Provence - Alpes - Côte d'Azur montrent que ce type d'hébergement est peu utilisé, en volume de nuitées. De plus, il est surtout utilisé en périodes de vacances scolaires. Il est donc proposé de ne pas l'intégrer dans la base de sondage. Ses utilisateurs ne seront donc pas enquêtés.

4.3.6 Location : maison, appartement, meublé²

La base de sondage la plus exhaustive est le fichier des résidences secondaires du recensement de la population. Cependant, tirer parmi les résidences secondaires sur l'aire d'enquête puis se présenter dans ces logements en espérant y trouver des occupants temporaires (touristes selon notre définition) a un coût et le taux d'échec est important.

Afin d'optimiser le taux de réponse à partir de l'échantillon constitué, il faut tenter d'avoir une connaissance aussi précise que possible du taux d'usage³ de ces hébergements, donc de réaliser le tirage de l'échantillon dans une liste déjà constituée et pour laquelle l'occupation est connue. Il est donc proposé de restreindre la base de sondage aux locations intégrées dans un circuit marchand, via une structure organisée. Cela correspond à des agences immobilières (ou des associations d'agences, telles que la FNAIM), des offices de tourisme, des centrales de réservations de meublés, etc.

² Les meublés sont classés lors du recensement de la population en résidences principales ou secondaires. Rappelons que le champ de cette enquête n'inclut pas les meublés occupés de façon permanente.

³ Le taux d'usage des hébergements touristiques locatifs peut descendre à 10% du parc hors périodes de vacances scolaires (source : estimations préalables à l'enquête ménages déplacements sur la Côte d'Azur en 1998).

- **mode de tirage**

- dresser localement la liste des détenteurs de fichiers d'hébergements touristiques à louer ;
- estimer le nombre total d'unités concernées, c'est-à-dire apurer les fichiers de locations de celles figurant dans plusieurs fichiers ;
- négocier avec les fournisseurs de données la mise à disposition de leurs listes d'hébergements occupés en vue d'y tirer un échantillon.

N. B. : Il faudra prendre en compte le biais introduit par l'acceptation par certains organismes et le refus par d'autres, de fournir leurs listes de locations. Lorsque l'échantillon sera constitué, l'autorisation devra être demandée aux propriétaires des logements loués de réaliser l'enquête auprès de (certains de) leurs locataires. Là encore, l'acceptation ou le refus de la part de ces propriétaires peut conduire à un biais dans l'échantillon. En d'autres termes, trois niveaux de refus de réponse se cumuleront : d'abord celui des centrales de location, puis celui des propriétaires, enfin celui des touristes à interroger. On augmentera donc le nombre d'adresses tirées afin d'obtenir un nombre suffisant d'enquêtes mais il faudra opérer le redressement de la non réponse en tenant compte, le cas échéant, du biais introduit (calage sur marges, utilisation de variables auxiliaires, stratification a posteriori).

Une fois l'échantillon constitué, on interrogera les ménages en se fondant sur les prévisions de réservations si elles sont disponibles auprès de l'organisme responsable.

L'enquêteur pourra prendre rendez-vous pour améliorer le taux de réponse des ménages occupant les meublés tirés au sort.

- **éléments requis pour le tirage de l'échantillon**

- Liste et capacité disponible pour l'ensemble des hébergements loués existant sur le site touristique urbain.

- **éléments requis pour le redressement**

- la connaissance du taux d'occupation réel des hébergements en location dans la base de sondage, au minimum sur une saison ;
- le nombre total de locations sur le marché (résidences prêtées, louées ou occupées par leurs propriétaires). Ces chiffres sont difficiles à obtenir car on travaille a priori sur plusieurs fichiers appartenant à plusieurs entités qui ont une connaissance partielle de l'usage des hébergements. En particulier, il peut s'agir de résidences secondaires occupées parfois par leurs propres propriétaires ;
- une autre méthode peut être envisagée : procéder sur la base de la probabilité d'occupation d'une résidence secondaire sur le site étudié. Pour cela, il faut connaître le nombre total de résidences secondaires sur le site et le volume total de nuitées des touristes séjournant dans ce type d'hébergement (par les enquêtes cordons tourisme) en fonction du mois de l'année ; on calcule ensuite le quotient de ces deux données, en valeur mensuelle.

- **Remarque**

- Il est indispensable d'avoir un bon degré de précision sur le nombre de séjours effectués un mois donné en résidences secondaires (louées, prêtées ou occupées par leurs propriétaires) sur le site puisque la connaissance de la probabilité d'occupation est essentielle à la détermination précise du redressement de l'enquête.

4.3.7 Gîte, chambre d'hôte, chambre chez l'habitant

Le cas des chambres chez l'habitant ne peut être assimilé à une location comme définie ci-dessus, bien qu'il s'agisse toujours d'un hébergement marchand, du fait que

l'unité louée constitue une **partie** du logement principal. La source de l'échantillon est a priori très différente : il s'agit ici de tirer parmi les résidences principales (dans lesquelles sont intégrées ces chambres) et non dans le fichier des résidences secondaires.

On considère que le nombre de nuitées passées dans de tels hébergements en sites touristiques urbains est négligeable. Leurs utilisateurs ne seront donc pas enquêtés.

4.3.8 Résidence secondaire appartenant au touriste ou prêtée gratuitement

Étant donnée la difficulté à intercepter les occupants des résidences secondaires en général (d'après l'enquête menée par l'INSEE dans le Languedoc-Roussillon en 1993/1994 auprès des propriétaires de résidences secondaires) cette catégorie de touristes ne sera pas enquêtée afin de ne pas alourdir le budget de l'enquête.

Au niveau de l'exploitation des résultats, on procédera comme dans le cas des locations : on fait l'approximation que les touristes qui séjournent dans une résidence secondaire, qu'elle leur soit personnelle ou prêtée, ont un comportement voisin de celui des touristes qui louent la résidence secondaire d'autrui.

N.B. : Le fichier EDF ne distinguant pas les résidences secondaires n'est donc pas utilisable comme base de sondage. En revanche, le fichier de la taxe d'habitation peut être utilisé même si diverses précautions doivent être prises :

- une demande d'autorisation doit être faite auprès de la Direction Générale des Impôts,
- une déclaration doit être faite à la CNIL,
- le secret statistique doit être respecté.

Il faut néanmoins rester prudent sur l'utilisation du fichier de la taxe d'habitation. Il concerne divers types d'habitations secondaires jusqu'aux cabanes et abris de jardin. Des écarts importants ont parfois été constatés avec le recensement. De plus, les loueurs comme les investisseurs peuvent choisir de ne pas payer la taxe d'habitation mais la taxe professionnelle dans le cas de meublés touristiques commerciaux. Enfin, les logements occasionnels (au sens INSEE) ne sont pas distingués.

4.3.9 Chez des parents ou amis à leur domicile (résidence principale)

Étant donnée la probabilité très faible de trouver un ménage hébergeant des amis ou des membres de sa famille dans son logement principal au moment où l'enquêteur se présente, il sera nécessaire d'optimiser le taux de réponse en s'assurant de la présence effective de touristes avant de se déplacer.

- *mode de tirage*
 - tirage au sort de numéros de téléphone par zones du découpage d'exploitation à partir de l'annuaire téléphonique (ou du fichier Téladresses) ;
 - complément de l'échantillon pour tenir compte des ménages qui ne sont pas répertoriés dans Téladresses (pas de ligne fixe, pas de téléphone du tout, listes rouge et orange). On doit d'abord déterminer la proportion de ménages sur la commune qui ne sont pas répertoriés dans Téladresses puis définir une règle de tirage au sort sur le terrain. On pourra se référer à la constitution de l'échantillon de l'enquête ménages déplacements de Rennes réalisée par le CETE de l'Ouest, en cours de validation. Cette méthode est décrite en annexe. En résumé, il s'agit de corriger le biais introduit par les listes rouge et orange de Téladresses. Pour cela, le nombre de ménages « n » à enquêter est déterminé en référence à une base de sondage exhaustive comme le recensement de la population. Ces « n » ménages sont tirés dans le fichier

Téladresses et sont remplacés par des ménages occupant des logements voisins afin de ne pas enquêter seulement des abonnés au téléphone, de surcroît non inscrits sur liste rouge ni orange. L'expérience de rennes montre que la reconstitution de la liste rouge est correcte.

- en préalable au recueil de données, puis tout au long de celui-ci, l'enquêteur appelle les numéros de téléphone tirés au sort et, s'il s'agit d'une résidence principale, demande au ménage occupant s'il envisage d'héberger un (des) ami(s) ou parent(s) dans la période d'enquête. Si c'est le cas, il fixe un rendez-vous pour réaliser l'enquête sachant que le visiteur devra avoir passé au moins une nuit dans cet hébergement ;
 - l'enquête s'effectue uniquement auprès des personnes en séjour. Tous les touristes présents doivent être interrogés.
- **éléments requis pour le tirage de l'échantillon :**
 - liste de numéros de téléphone.
 - **éléments requis pour le redressement**
 - le taux de sondage pour les ménages ;
 - le nombre de touristes sur un site donné qui effectuent un séjour chez des parents ou amis. Il s'agit donc, comme pour les occupants de résidences secondaires, de travailler à partir de la **probabilité de séjour** d'un touriste dans un logement principal. Cela correspond au quotient entre le volume de nuitées touristiques effectuées dans ce type d'hébergement (ces éléments proviennent d'enquêtes cordons tourisme spécifiques) et le nombre de résidences principales, éléments connus au niveau de la commune.
 - **remarques**
 - il faudra commencer à constituer la base de sondage (ensemble des rendez-vous pris avec des ménages qui attendent une ou plusieurs visites touristiques) bien avant le démarrage de la phase d'enquête sur le terrain ;
 - cette catégorie d'hébergement ne doit pas comprendre les cas de locations d'une partie d'un logement principal (chambres chez l'habitant).

Si une enquête ménages déplacements est réalisée au même moment que l'enquête sur la mobilité des touristes en séjour sur le site, il est envisageable d'interroger les personnes de passage avec le questionnaire de l'enquête auprès des touristes au moment de la réalisation de l'enquête ménages déplacements. Cela permettra d'alléger le recueil auprès des touristes hébergés chez des parents ou amis mais combiner ces deux types d'interviews ne semble pas aisé en pratique. Une expérimentation pourrait être utile pour tester ce dispositif.

4.3.10 Qui interroger ?

Afin de faciliter les opérations de collecte, on enquête l'ensemble des occupants de l'unité d'hébergement tirée, même s'ils ne font pas partie du même ménage au sens de l'INSEE. Mais on n'enquête pas l'ensemble des membres du ménage au sens de l'INSEE car ils peuvent être éclatés entre plusieurs unités d'hébergement (ex : chambres d'hôtels) ou ne pas être tous présents en même temps sur la zone au moment de l'enquête.

4.3.11 Les périodes d'enquête

L'enquête à élaborer doit répondre principalement à deux besoins de connaissance :

- les pratiques de déplacements des touristes et leur utilisation des réseaux de transports ;
- l'usage des territoires en termes d'espaces fréquentés et de diversité des activités pratiquées.

Cela signifie en particulier que :

- l'on ne vise pas à construire un outil de recherches en marketing (pas de typologie de la clientèle, pas de recueil sur les dépenses effectuées, etc.) ;
- les résultats de cette enquête s'adressent en priorité à des aménageurs du territoire et à des responsables de réseaux de transport et autres intervenants dans le domaine des déplacements des personnes.

Il semble alors indispensable que l'enquête soit réalisée par vagues, à raison de trois vagues ou périodes de recueil de données, correspondant à trois catégories de jours :

- jour de semaine d'hiver : on ne relève que les déplacements effectués en jour de semaine, hors vacances scolaires et jours fériés ; les résultats issus de cette vague seront comparables à ceux d'une enquête ménages déplacements standard ;
- jour de week-ends, tant d'hiver que d'intersaisons, d'où une période s'étendant de septembre à mai ;
- jour d'été (juillet et août), jours de semaine et de week-ends confondus.

L'objectif est d'obtenir une mobilité en moyenne *sur l'année* et, le cas échéant, sur la vague permettant des comparaisons avec l'enquête ménages déplacements standard.

Pour guider la définition du calendrier d'enquête, une extraction de l'Enquête Vacances de l'INSEE a été réalisée afin de déterminer la répartition des séjours selon différents types de jours. Les jours ont été répartis en quatre catégories :

- **Type 1, jour de semaine d'hiver** : jours de semaine, hors vacances scolaires et jours fériés, entre octobre et mai ;
- **Type 2, autres jours d'hiver** : complémentaires de ceux retenus pour les EMD ;
- **Type 3, jour d'intersaison** : jours des mois de mai, juin et septembre (hors vacances scolaires estivales) ;
- **Type 4, jour d'été** : tous les jours des vacances scolaires estivales.

Le tourisme urbain est beaucoup moins saisonnier que les autres formes de tourisme : l'enquête « tourisme urbain » montre que 65 % des déplacements ont lieu d'avril à septembre.

Le décompte des trois types de jours sur l'année a été réalisé par l'INSEE sur la période du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 1999. Il est détaillé dans le tableau ci-dessous :

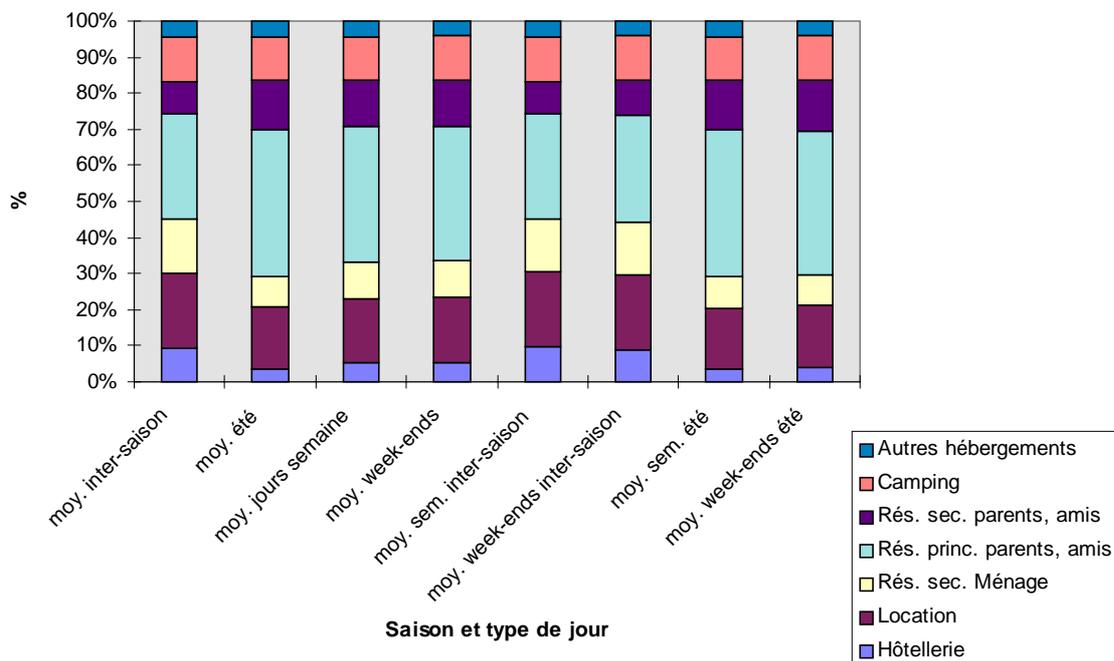
Type de jour	Nombre de jours									
	1998				1999				Total	
	Semaine	Week-end	Vacances (*)	Jours fériés (**)	Semaine	Week-end	Vacances (*)	Jours fériés (**)	Nombre	%
Type 1, jour de semaine d'hiver	50	-	-	-	45	-	-	-	95	26
Type 2, autres jours d'hiver	-	18	23	1	-	15	60	-	117	32
Type 3, jour d'intersaison	-	-	-	-	59	19	12	1	91	25
Type 4, jour d'été	-	-	-	-	-	-	62	-	62	17
Total	50	18	23	1	104	34	134	1	365	100

(*) toutes académies confondues, les week-ends de début et de fin de vacances scolaires sont inclus.

(**) entièrement situés hors vacances scolaires.

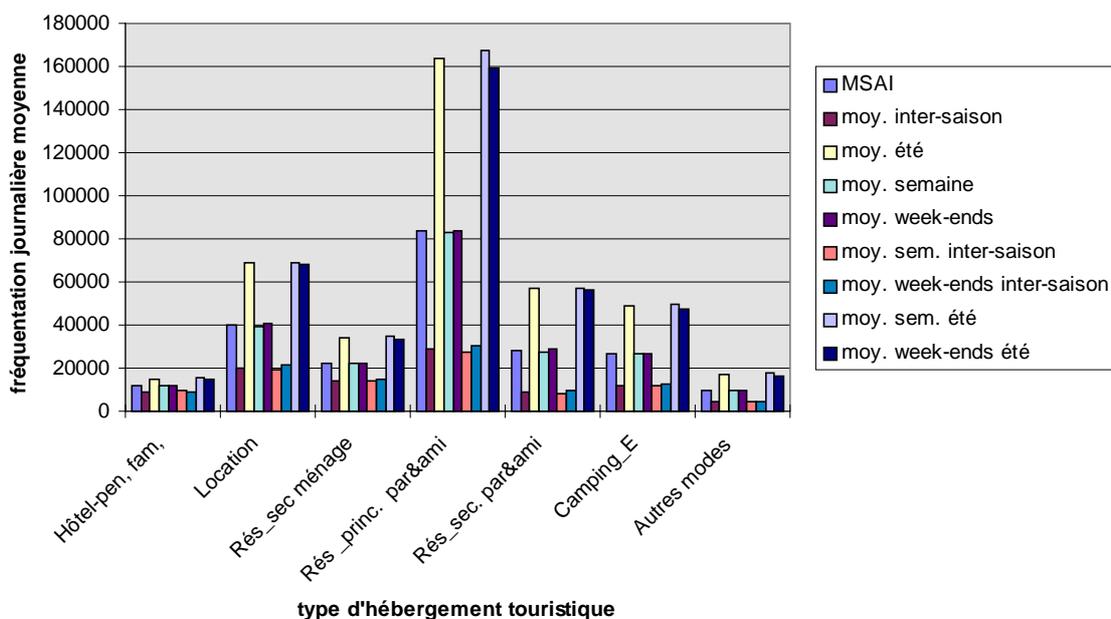
Les choix opérés dans le regroupement des périodes se sont appuyés sur des exploitations de l'enquête SDT 1998 - 1999 de l'INSEE pour la région Languedoc-Roussillon. Les principaux résultats qui ont guidé ces choix sont transcrits dans les graphiques ci-après. Les jours de type 1 et 2 ont été regroupés.

Répartition des nuitées touristiques par type d'hébergement, selon la saison et le jour de la semaine - 1998 - 1999



Source : INSEE Languedoc-Roussillon, SDT 1998 - 1999

Fréquentation journalière moyenne des hébergements selon le type de jour et la saison dans les départements des Alpes-Maritimes (06), les Bouches-du-rhône (13) et le Var (83) - 1998 - 1999



Source : INSEE Languedoc-Roussillon, SDT 1998 - 1999

5. Les périmètres et les découpages

5.1 La sectorisation

Le découpage en secteurs de tirage d'échantillon doit être compatible avec le découpage en îlots INSEE. Il est également préférable qu'il soit compatible avec d'autres découpages existants (découpages de précédentes enquêtes, découpages d'études), ceci afin de permettre les comparaisons, d'avoir des éléments de cadrage et d'effectuer des contrôles de cohérence, en particulier lors du redressement des données de l'enquête.

5.2 Le découpage fin

Les secteurs de tirage sont ensuite découpés en zones fines. Ce découpage fin est utilisé pour le repérage précis des zones de séjour ainsi que des zones origine et destination des déplacements. Dans ce découpage, il est intéressant d'identifier en tant que zones fines les principaux générateurs de trafics. Ces générateurs, le plus souvent non résidentiels mais fortement attractifs, peuvent être des centres commerciaux, des hôpitaux, des domaines universitaires, des zones industrielles, des lieux touristiques, etc.

Le découpage doit également prendre en compte les contraintes liées à la modélisation des trafics qui sera alimentée par l'enquête.

La reconstitution des activités de chaque individu s'accompagne de renseignements précis sur l'origine et la destination des déplacements. C'est pourquoi le découpage en secteurs de tirage, relativement grossier au niveau d'une agglomération, est sous-découpé en zones fines permettant le repérage des origines ou des destinations des déplacements. Ces mêmes identifiants permettent le repérage des lieux de séjour. Ce découpage autorise également une recombinaison des secteurs a posteriori. En revanche, il ne peut être un outil d'analyse de chaque zone fine car les effectifs recensés seront trop faibles pour être significatifs sur le plan statistique.

5.2.1 La constitution du numéro de zone fine

Comme pour les enquêtes ménages déplacements, la sectorisation d'une agglomération se fait à partir du centre-ville vers la périphérie. Les secteurs s'inscrivent selon la rotation des aiguilles d'une montre. Un secteur de tirage peut être constitué d'une ou de plusieurs zones fines. L'identification de la zone de séjour, de la zone origine ou de la zone destination des déplacements intègre le numéro de secteur de tirage, codé sur les trois premiers caractères (001 à 999). Il est suivi du numéro de la zone fine, codé sur deux caractères (01 à 99). Le numéro d'une zone fine comprend donc cinq caractères.

Exemple de codification :

Le centre-ville d'une agglomération constituant le premier secteur de tirage comprend cinq zones fines. Pour ce secteur, numéroté 1, les zones de séjour, d'origine ou de destination des déplacements seront codées :

00101

00102

00103

00104

00105

5.2.2 Le document de codification géographique

Le repérage de ces différentes zones doit être facilité par la production d'un document cartographique clair et explicite, si possible sous forme numérisée. L'ensemble de l'aire d'étude doit être cartographié.

Un index des rues, classées alphabétiquement et référencées selon leur appartenance aux différentes zones, ainsi qu'une liste des générateurs ponctuels, des principaux monuments ou tout autre repère facilitant l'identification des zones viennent compléter ce document.

6. Le questionnaire

Le questionnaire standard CERTU comprend **trois fiches** :

- Une fiche « **ménage groupe** », relative aux caractéristiques du ménage et du logement.
- Une fiche « **personne** », qui comprend essentiellement des questions sur les caractéristiques socio-économiques de chaque personne.
- Une fiche « **déplacements** », pour chaque personne âgée d'au moins 5 ans, qui recense tous les déplacements de la veille du jour d'enquête.

Le questionnaire standard CERTU figure en **annexe** de cet ouvrage.

Un certain nombre de questions servent aux contrôles de cohérence. Le test des questionnaires avant expérimentation permettra de finaliser le contenu et la formulation des questions. Des questions permettant des contrôles externes ont également été insérées afin d'assurer des contrôles de vraisemblance de l'échantillon enquêté :

- région d'origine et nationalité du touriste ;
- motif du séjour ;
- durée du séjour ;
- mode de transport utilisé pour arriver sur le site.

6.1 Quelques remarques sur les concepts et les définitions

La comparaison souhaitée avec les enquêtes ménages déplacements nous amène à spécifier les différences, les compléments qui existent entre les deux types de questionnaires. Celui de l'enquête sur la mobilité des touristes s'inspire très largement de celui des enquêtes ménages déplacements standards mais certaines notions ont dû être adaptées, modifiées ou complétées.

6.1.1 Fiche ménage groupe

Le « ménage groupe » est l'ensemble des personnes hébergées dans une même unité de logement lors de son séjour « touristique ». Le terme de ménage utilisé dans les enquêtes ménages déplacements est remplacé par l'expression « ménage groupe » car les personnes interrogées et hébergées dans une même unité de logement n'appartiennent pas nécessairement au même ménage, au sens où l'INSEE l'entend (par exemple amis ou collègues voyageant ensemble le temps de leur séjour touristique).

A titre d'information, les groupes séjournant en sites urbains (définition du Ministère du Tourisme) pour un motif personnel sont à 63% des groupes sans enfants (dont 23,5% à deux adultes et 28% comprenant entre 3 et 10 adultes) ; 28% des groupes se composent de 3 adultes ou plus accompagnés d'enfants⁴.

Deux types d'informations sont à recueillir : celles qui se réfèrent au groupe constitué par les personnes interrogées et celles qui se rapportent à la totalité des personnes voyageant ensemble, afin de disposer de données cohérentes avec les données de cadrage disponibles sur les touristes en France et d'une comparaison valable avec les résultats issus des enquêtes ménages déplacements. Par exemple, la variable « motorisation du ménage groupe » peut se rapporter à l'ensemble du groupe, y

⁴ Cf. « La demande touristique en espace urbain », collection Données Economiques du Tourisme du Secrétariat d'Etat au Tourisme, Numéro 33, page 12.

compris les membres ne séjournant pas dans l'unité de logement tirée (exemple : l'ensemble des chambres d'hôtel occupées par un groupe organisé) alors que le « revenu du ménage groupe » est celui de l'ensemble des occupants de la seule unité de logement tirée au sort.

La liste des types d'hébergement à disposition de l'enquêteur pour pré-renseigner le questionnaire et l'enquête s'inspire des modalités explicitées dans l'Enquête aux Frontières de 1996 et tient compte des décisions prises quant au choix d'enquêter ou non certains types d'hébergement.

CODIFICATION DES TYPES D'HÉBERGEMENT	
Code	Type d'hébergement
1	hôtel
2	camping, caravaning
3	location : maison, appartement, meublé
4	chez des parents à leur domicile
5	chez des amis à leur domicile
6	Autres, préciser

Le **revenu net annuel du ménage - groupe** ne sera pas directement comparable au revenu du ménage déclaré dans l'enquête ménages déplacements standard CERTU. Dans l'enquête sur la mobilité des touristes, c'est la somme des revenus de tous les occupants de l'hébergement qui sera collectée, d'une part parce que c'est elle qui explique, pour partie, le type d'hébergement occupé et d'autre part parce qu'elle aura des impacts sur les modes de transports utilisés.

Afin de permettre, malgré tout, quelques comparaisons avec l'enquête ménages déplacements standard, on utilisera le quotient entre la somme des revenus annuels nets des personnes occupant l'unité de logement tirée au sort et le nombre de ses occupants. Ce quotient constitue le revenu annuel net moyen du membre du ménage - groupe que l'on pourra comparer au revenu annuel moyen du membre d'un ménage résident dans l'enquête ménages déplacements.

6.1.2 Fiche personne

Par souci de comparaison avec l'enquête ménages déplacements, la personne de référence du ménage groupe est définie comme étant l'actif le plus âgé de l'unité de logement enquêtée et, en l'absence d'actifs, la personne la plus âgée.

Toutes les données relatives au séjour sont ramenées au niveau de la personne et non au niveau du groupe, dans la mesure où les personnes partageant le même hébergement ne sont pas nécessairement arrivées ensemble avec le même mode de transport, ni pour le même motif, ni pour la même durée de séjour, etc. Tous ces éléments sont recueillis au niveau individuel de façon à garantir la fiabilité du redressement et la comparabilité des résultats avec les éléments issus d'autres enquêtes.

Cas de la coexistence de motifs de séjour touristique différents : si l'on se réfère⁵ aux résultats de l'Enquête aux Frontières de 1996, 3,2% des séjours en espace urbain combinent un motif « visite à la famille ou à des amis » avec un motif « tourisme, vacances » et 3,1% des séjours présentent un motif à la fois privé et professionnel. Il

⁵ Cf. "La demande touristique en espace urbain", collection Données Economiques du Tourisme du Secrétariat d'Etat au Tourisme, Numéro 33, page 40.

est donc important de prévoir le recueil de ces informations. Par souci de clarté et de cohérence interne, est distingué le motif de séjour qui correspond à la veille du jour de l'entretien ; les autres motifs du séjour, s'ils existent, et même s'ils correspondent à une part plus grande de la durée de séjour, sont recueillis ensuite. On décide dès lors de détailler et de ne pas définir de motif dit « combiné ».

La liste des motifs de séjour proposés s'inspire des modalités explicitées dans l'Enquête aux Frontières de 1996 et de l'enquête réalisée sur le tourisme urbain.

Quel est le motif de votre séjour ?	
Code	Modalités de réponse
1	congrès professionnel, colloque, séminaire, foire, salon
2	voyage d'affaires, réunion de travail, stage professionnel, etc.
3	études
4	accompagner ou rejoindre une personne effectuant un séjour professionnel
5	visite à des parents
6	visite à des amis
7	agrément, vacances, tourisme
8	assister à un événement particulier (festival, fête, foire, etc.)
9	faire du shopping, des achats (autres qu'alimentaires)
10	santé
11	transit pour aller dans <i>d'autres villes</i> ou pays, ou en revenir (#)
12	autre, préciser

(#) afin de recueillir les séjours effectués sur le seul territoire français.

6.1.3 Fiche déplacements

Les questions sur les habitudes relatives à l'utilisation des modes de transport ont été transformées en questions sur les modes utilisés pendant le séjour touristique (questions P17 à P23).

S'agissant des motifs de déplacement, sont détaillées les modalités d'activités qui sont les plus pertinentes dans le cas de séjours touristiques. Ainsi, les motifs ont été codés en complément aux codes des motifs présents dans les enquêtes ménages déplacements, d'où un changement dans la numérotation mais qui permet les regroupements comme dans les enquêtes ménages déplacements.

Les énoncés de ces motifs s'inspirent des modalités explicitées dans l'Enquête aux Frontières de 1996 et de l'enquête sur le tourisme urbain.

L'enquête « tourisme urbain » indique que ce sont les pratiques culturelles qui constituent les premiers motifs de déplacements (40 %) suivi des loisirs (achats, restaurants, promenades, festivals, etc.).

7. La collecte

7.1 Quelques recommandations pour le bon déroulement de la collecte

- Périodes d'enquête : en trois vagues.
- Distribution des fiches - adresses à la semaine (une quinzaine d'adresses) et reconstitution du portefeuille d'adresses en fonction du travail de l'enquêteur.
- Minimum de deux enquêteurs affectés sur un même secteur de tirage d'échantillon.
- Vérification de la cohérence des déplacements avant codification du questionnaire.
- Contrôles téléphoniques auprès des ménages, systématiques en début d'enquête, dans toute la mesure du possible.

La disponibilité d'un vacancier pour une enquête est très variable, sa mémoire sur son emploi du temps de la veille probablement encore plus. A quelle heure et où intercepter un touriste ? Comment le convaincre de répondre et le retenir ? Comment minimiser les imprécisions dans les réponses (oublis ou autres) ?

Quelques règles peuvent aider :

- prendre rendez-vous dès que cela est possible, donc prévoir le renseignement de cette option par l'enquêteur sur le questionnaire,
- informer le touriste sans prendre de rendez-vous explicite peut se faire en déposant à la réception des hôtels une note explicative sur l'enquête. Cela diminuera sensiblement le taux de refus, notamment de la part des touristes que l'on sera contraint d'interroger tôt le matin, avant qu'ils ne quittent l'hébergement.
- l'enquêteur doit enquêter les occupants du **logement tiré au sort** et *pas un autre*, pas même le voisin. Ceci constitue un pré-requis obligatoire pour garantir la rigueur statistique du tirage au sort et éviter tout risque de biais.

Le respect de ces règles doit être contrôlé durant toute la période de collecte des données.

7.2 Qui doit-on interroger ?

Toutes les personnes passant au moins une nuit sur le site étudié doivent être interrogées, qu'elles séjournent régulièrement ou non dans la commune considérée. Cette dernière remarque répond à une notion introduite par EUROSTAT, portant sur la fréquence de l'usage du lieu de tourisme ; les habitudes en matière de déplacement sont nécessairement influencées par ce facteur. Nous ne ferons cependant pas de distinction entre un touriste régulier et un touriste nouveau sur le site enquêté.

7.3 La gestion de l'enquête

Avant le début du recueil, le bureau de gestion, lien entre enquêtés, enquêteurs, gestionnaires d'enquête et responsables de l'enquête doit être constitué. C'est ici que, tout au long de l'enquête, vont se rencontrer, enquêteurs et gestionnaires d'enquête.

Ses principales missions sont les suivantes :

- entretien avec les enquêteurs ;
- lecture commune (rapide) des questionnaires remplis ;
- traitement des cas particuliers, difficultés rencontrées ;
- saisie du tableau de bord et des fiches - adresses distribuées ;
- contrôles téléphoniques auprès des ménages enquêtés. Ces contrôles sont difficiles à faire (absence de téléphone, présence rare des personnes dans le lieu d'hébergement, etc.) mais ils doivent être faits dans la mesure du possible. Ils ne peuvent être supprimés car ils permettent en particulier de s'assurer du respect des consignes par les enquêteurs. Les enquêteurs sont avertis de l'existence de ces contrôles et le bureau de gestion doit leur en transmettre les enseignements ;
- codification des questionnaires ;
- préparation des fiches - adresses des enquêteurs pour la semaine suivante ;
- suivi de l'enquête ;
- bilan de la semaine écoulée ;
- saisie d'un tableau de bord. Les éléments saisis sur le tableau de bord permettent, très rapidement, de juger de la qualité du travail. Refus, rebuts, mobilités moyennes, sont analysés. Ces chiffres permettent notamment la comparaison entre enquêteurs travaillant sur un même secteur. Ces éléments doivent être utilisés comme un « signal d'alarme » en cas de résultats incohérents.

7.3.1 L'affectation des fiches - adresses

En aucun cas, un secteur de tirage d'échantillon ne peut être confié à un seul et même enquêteur. Au minimum, deux enquêteurs auront la charge d'un secteur, ceci pour deux raisons : minimiser les biais éventuels provenant d'erreurs de recueil et comparer, chiffres à l'appui, le travail des enquêteurs. En particulier, l'observation de différences significatives sur les ratios de mobilité peut alerter les gestionnaires d'enquête sur des erreurs ou des consignes mal respectées.

Afin de maîtriser l'échantillon et d'éviter de trop nombreux retours d'adresses classées en refus ou en rebuts, un enquêteur ne doit jamais posséder un trop grand nombre de fiches - adresses. Lors de la première distribution, une quinzaine d'adresses lui sont remises. Cela lui permet de prendre des rendez-vous étalés sur les deux premières semaines d'enquête. Ce portefeuille d'adresses est ensuite renouvelé en fonction de ses retours d'enquêtes, toujours dans cette limite d'une quinzaine d'adresses.

7.4 Les documents d'enquête

7.4.1 Les consignes au gestionnaire d'enquête

Elles complètent la formation spécifique dispensée aux gestionnaires d'enquête. Elles figurent en annexe du présent ouvrage.

7.4.2 Les instructions aux enquêteurs

Elles complètent la formation spécifique dispensée aux enquêteurs. Elles figurent en annexe du présent ouvrage.

8. La saisie, le contrôle, les redressements et l'exploitation

8.1 La saisie

L'organisme responsable de la collecte est chargé de la saisie des données. Celle-ci doit être effectuée au plus tôt, sans attendre la fin de la collecte. En cas d'erreurs détectées, il est en effet important de pouvoir faire remonter l'information rapidement au bureau de gestion.

Les informations sont enregistrées selon une « grille de saisie » intégrant des tests d'exhaustivité et/ou de cohérence. Cette méthode a l'avantage de réaliser, de façon conjointe, la saisie et une partie de l'apurement du fichier.

8.2 Les contrôles

Ils doivent porter sur toutes les étapes de l'enquête : élaboration, préparation, réalisation, exploitation.

1. Élaboration

- définition du périmètre d'enquête ;
- sectorisation, tirage de l'échantillon ;
- calendrier du recueil.

2. Préparation

- mise en place d'un bureau de gestion local, conditions de travail ;
- formation des gestionnaires et des enquêteurs ;
- affectation des enquêteurs par secteur de tirage d'échantillon ;
- conditions de travail des enquêteurs.

3. Réalisation

- fonctionnement du bureau de gestion ;
- mise en place du suivi de l'enquête ;
- lecture hebdomadaire du tableau de bord ;
- respect du planning du recueil.

4. Exploitation

- vérification des tests d'apurement ;
- vérification de la cohérence des résultats.

8.3 L'apurement des fichiers et les redressements

Ces tests doivent être intégrés dans le « masque de saisie ». Ils sont de deux ordres : exhaustivité et cohérence. L'exhaustivité porte sur les champs des différentes variables, selon les critères retenus. La cohérence est interne à chaque fiche et s'effectue entre les fiches.

Les tests d'apurement seront mis au point lors de l'expérimentation, à partir du modèle de celui des enquêtes ménages déplacements.

Les touristes séjournant dans certains types d'hébergement ne seront probablement pas enquêtés, faute de moyen ou en raison de trop grandes difficultés à les joindre. On pourra cependant étendre certains résultats issus de l'enquête à des populations non enquêtées en faisant quelques approximations.

La principale hypothèse porte sur les touristes séjournant en résidence secondaire :

- on fait l'hypothèse que les touristes qui occupent un hébergement touristique *prêté* par des membres de leur famille ou des amis ont un comportement assimilable à celui des occupants d'un hébergement *loué* ;
- on fait également l'hypothèse que les touristes qui séjournent dans leur *propre* résidence secondaire ont un comportement voisin de celui des touristes qui louent un hébergement de ce type. Il y a probablement apparition d'habitudes dans le comportement des touristes réguliers (ce qui est sans doute le cas des touristes propriétaires de leur lieu d'hébergement de vacances) par comparaison avec les occupants de résidences prêtées ou louées, que l'on pourrait qualifier de « nouveaux » car venant en général de façon moins fréquente, voire pour un séjour moins long. Cette approximation est cependant nécessaire compte tenu de la difficulté - et donc des coûts associés - à joindre les occupants de ce type d'hébergements.

8.4 Le dossier technique

Réalisé à l'issue du recueil, le dossier technique regroupe divers documents nécessaires aux techniciens utilisateurs de l'enquête (fichiers ou résultats) et doit permettre de garantir la pérennité de la méthode utilisée. Il indiquera :

- la maîtrise d'ouvrage ;
- la composition du groupe de travail ;
- l'organisme chargé de la maîtrise d'œuvre ;
- l'organisme chargé du suivi d'enquête ;
- les périodes de collecte ;
- les conditions de réalisation (prestataire, recrutement, formation, nombre d'enquêteurs, etc.) ;
- les événements particuliers (jours neutralisés en raison de météo exceptionnelle, de grève des transports, etc.) ;
- les caractéristiques des différents fichiers de tirage de l'échantillon ;
- les coefficients de pondération par secteur de tirage ;
- le zonage et les différents regroupements en secteurs d'exploitation ;
- la cartographie générale de l'aire d'étude et les différents secteurs d'exploitation ;
- la liste des hébergements enquêtés ;
- la liste des générateurs ponctuels.

Ce dossier technique sera d'autant plus important dans la phase d'expérimentation qu'il permettra de modifier et d'améliorer la méthodologie en tirant les enseignements du test.

8.5 Les découpages d'exploitation de l'aire d'enquête

Il importe de garder présent à l'esprit lors de la définition de tous les découpages d'exploitation que le degré de validité statistique des résultats d'exploitations (donc la finesse des analyses possibles) dépend de la taille de l'échantillon sur chacune des zones étudiées. Il faut donc construire les divers sous-découpages de l'aire d'enquête souhaités pour l'exploitation en même temps que le plan d'échantillonnage.

9. Le recrutement du personnel

9.1 Le personnel du bureau de gestion

Le bureau de gestion mis en place sur le lieu d'enquête est composé d'un ou plusieurs responsables (selon l'importance de l'enquête) et de gestionnaires d'enquête.

La responsabilité du bureau de gestion est assurée par des cadres de la maîtrise d'œuvre. Les gestionnaires d'enquête sont des personnes le plus souvent recrutées spécifiquement pour cette enquête. Le travail du gestionnaire d'enquête est un travail de bureau durant toute la durée de l'enquête sur le terrain et même au-delà. Il est en effet important que le bureau de gestion fonctionne à l'amont de la production pour préparer la collecte et à l'aval pour assurer le travail de contrôle et de codification des questionnaires.

Les principales tâches du gestionnaire d'enquête sont la direction d'une équipe d'enquêteurs (douze au maximum), le contrôle qualitatif et la codification des questionnaires. Il doit faire preuve de rigueur et de qualités relationnelles.

Un bureau de gestion ne sera pas toujours nécessaire. Il va de soi que ce bureau ne peut pas exister tout au long des vagues d'enquêtes. Il dépendra du nombre d'enquêtes à réaliser mais aussi de la réalisation éventuelle en simultané d'une enquête ménages déplacements : dans ce dernier cas, le bureau de gestion sera mis en place pour les deux enquêtes. Le reste de l'année, sauf si le volume d'enquêtes est très important, il ne sera pas nécessaire d'y avoir recours.

9.2 Les enquêteurs

Les qualités requises pour être un bon enquêteur sont de trois ordres : disponibilité, motivation et sens relationnel.

9.2.1 Disponibilité

Pour réaliser une enquête auprès de touristes, plusieurs contacts peuvent être nécessaires. Le repérage de l'adresse, la prise de rendez-vous, l'enquête en elle-même peuvent occasionner plusieurs déplacements, à des jours et à des heures différents. L'enquête peut se dérouler à des moments très divers de la journée, en fonction des éventuels rendez-vous fixés par les enquêtés. Cette disponibilité doit s'étendre sur une longue période et il est important qu'un enquêteur travaille sur toute la durée du recueil afin de capitaliser la formation reçue. Pour le gestionnaire de l'enquête, cela permet également d'éviter d'avoir à former des enquêteurs à plusieurs reprises et de travailler trop longtemps avec un nombre important d'enquêteurs débutants.

9.2.2 Motivation

Il est bon de s'assurer que le candidat enquêteur désire s'investir dans son travail. L'enquête demande une bonne connaissance de la tâche à exécuter. Sans une indispensable motivation, l'enquêteur risque de ne jamais acquérir la maîtrise technique que réclame cette enquête.

9.2.3 Sens relationnel

Les enquêteurs devront avoir des contacts directs avec la population. De bonnes qualités relationnelles sont donc indispensables pour éviter le refus des enquêtés. Un accompagnement sur le terrain, lors des premiers rendez-vous, peut être nécessaire ; il n'est pas obligatoire et répond à une demande de l'enquêteur. L'enquêteur doit être capable de s'adapter rapidement à toutes sortes de situations. Il est appelé à interroger des personnes de toutes catégories sociales et doit donc disposer d'un sens aigu des relations. Dans certains cas, il lui sera nécessaire de parler une autre langue.

9.2.4 Quelques règles de base pour le recrutement des enquêteurs

- décrire précisément et complètement la tâche proposée ;
- dans la mesure du possible, recruter l'enquêteur dans une aire géographique proche de son domicile ;
- organiser un entretien préalable personnalisé avec les candidats ;
- prévoir une rémunération correcte, intégrant des frais de déplacements pour les enquêtes réalisées en face-à-face et prenant en compte l'ensemble de la réalisation de l'enquête ;
- prévoir que certains enquêteurs parlent une autre langue (le plus souvent l'anglais) afin d'être en mesure d'interroger les touristes étrangers ;
- signer un contrat.

10. La formation du personnel

Elle concerne le personnel d'encadrement (responsables et gestionnaires d'enquête) et les enquêteurs.

10.1 Le personnel d'encadrement

10.1.1 Responsable(s) du bureau de gestion

Le ou les responsables du bureau de gestion sont des cadres de l'organisme chargé du recueil. Ils doivent connaître les concepts, les définitions et le questionnaire de l'enquête.

10.1.2 Gestionnaires d'enquête

Les gestionnaires d'enquête sont, le plus souvent, engagés spécifiquement pour cette mission. Mais, afin de leur donner un maximum d'autorité, ils doivent être perçus comme faisant vraiment partie du bureau d'études, d'où l'intérêt d'un recrutement précoce favorisant leur intégration au sein de l'équipe dirigeante.

Leur formation se fait en deux étapes :

- formation au « métier » de gestionnaire d'enquête : connaissance des enjeux et de la méthode d'enquête, des partenaires, gestion d'un groupe d'enquêteurs ;
- formation spécifique à l'enquête : elle est semblable à celle dispensée aux enquêteurs. Elle se fait en amont des séances de formation des enquêteurs. Chaque gestionnaire participe ensuite à la session de formation du groupe d'enquêteurs qu'il aura en charge tout au long du recueil.

10.1.3 Enquêteurs

Les règles essentielles sont les suivantes :

- organiser une formation collective par petits groupes (10 à 12 enquêteurs maximum) ;
- exiger une assistance effective de la part des gestionnaires et des responsables d'enquête ;
- accompagner les enquêteurs qui le souhaitent sur le terrain au début de collecte.

Le taux de désistement en début et en cours d'enquête est toujours très important. Aussi est-il indispensable de prévoir la formation d'un nombre d'enquêteurs largement supérieur à celui nécessaire au démarrage de la collecte.

La formation des enquêteurs se fait en deux étapes :

- présentation de l'enquête et formation au « métier d'enquêteur » ;
- formation spécifique au questionnaire.

10.1.3.1 Présentation de l'enquête et formation au « métier d'enquêteur »

Elle portera sur les points suivants :

- Cadre légal et juridique des enquêtes (déclaration CNIL, secret professionnel, etc.) ;
- Contexte de l'enquête : objectifs, partenaires, contraintes ;
- Aspects administratifs : statut des enquêteurs, type de contrat ou d'engagement, rémunération ;
- Argumentaire auprès des enquêtés pour minimiser les refus ;

- Maîtrise des procédures de travail : repérage des adresses, prise de contact avec les enquêtés, réalisation de l'entretien, travail après la collecte, relations avec le gestionnaire.

10.1.3.2 Formation spécifique au questionnaire

Elle portera sur les points suivants : concepts, définitions (déplacements, etc.), fiche - adresse, tirage de l'échantillon, périmètre d'enquête, repérage sur le terrain, mode de remplissage des différentes parties du questionnaire.

Il pourra être nécessaire de réaliser des enquêtes « à vide » afin de vérifier la bonne compréhension par l'enquêteur de l'ensemble du questionnaire. Dans le cas contraire, il sera indispensable de vérifier complètement la première enquête réalisée par chaque enquêteur. Cette vérification se fera immédiatement après la réalisation de la première enquête, afin de rectifier, le cas échéant, les erreurs constatées et d'assurer la qualité des enquêtes suivantes. Ce contrôle doit être fait avant de confier d'autres questionnaires à l'enquêteur.

11. Préparation de la phase d'expérimentation

11.1 Finalités

La phase d'expérimentation répond à des objectifs précis :

- tester la passation du questionnaire élaboré (longueur de l'interview, compréhension des questions, validation des contrôles internes, etc.). Ce test devra être mené auprès de quelques dizaines de personnes réparties sur tous les types d'hébergement. Cette étape est préalable au recueil de données afin de garantir la validité du questionnaire.
- évaluer les difficultés à rencontrer et interroger les touristes ; par exemple : horaires opportuns pour les interroger, disponibilité pour répondre à l'enquête, voire même niveau d'acceptabilité de l'enquête elle-même, etc.
- informer les responsables locaux et nationaux, non participants directs, de l'originalité et de la richesse des résultats de l'enquête ; évaluer ensuite la dynamique et l'intérêt qui pourraient exister sur d'autres sites.
- prévoir les formes de participation des villes en termes de fourniture de certaines sources de données (par exemple : mise à disposition du fichier des hébergements loués en possession du syndicat d'initiative).
- fournir des éléments de référence sur le montage d'un comité de pilotage d'enquête et sur les formes de maîtrise d'ouvrage.
- évaluer le budget nécessaire aux différentes étapes de l'enquête (notamment échantillonnage, collecte de données, redressement et exploitation des résultats).
- évaluer le budget nécessaire à l'information et la communication autour de cette enquête.

Ces tests doivent servir à évaluer et valider la méthodologie mais aussi à tester la faisabilité et les conditions de l'enquête au niveau local.

11.2 Les objectifs spécifiques d'un pré-test

La rapidité et le coût de la préparation et du contrôle de validité de l'enquête sont conditionnés par la facilité d'accès aux sources des données nécessaires mais aussi par la qualité des conditions de réalisation de l'enquête sur le terrain. Il importe de disposer d'un état des lieux et donc d'un examen précis des modalités d'enquête avant toute mise en œuvre en grandeur réelle :

- **en amont :**
 - conditions d'accès aux fichiers (au sens large) des hébergements marchands,
 - conditions d'accès aux fichiers des hébergements non marchands,
 - rassemblement d'informations sur les hébergements non enquêtés afin de valider les choix faits d'écarter tel ou tel hébergement, après avoir déterminé leur poids par rapport à ceux qui seront enquêtés (cf. exemple des résidences de tourisme).
- **lors de la collecte de données :**
 - rassemblement d'éléments de cadrage en vue du contrôle de la qualité des données recueillies (cf. autres enquêtes auprès des touristes),
 - test des questionnaires afin d'en valider le contenu et la formulation mais aussi d'évaluer les contrôles internes. Cela demande la réalisation d'entretiens auprès de deux ou trois occupants de chaque type d'hébergement. Il est essentiel de s'assurer que les questions sont comprises, que les filtres sont clairs, que la durée d'interview est acceptable, etc.

Ces tests visent en particulier à estimer le niveau de difficulté rencontré pour interroger les touristes : à quelle heure de la journée les contacter à leur lieu d'hébergement ? quelles sont les conditions d'acceptabilité de l'interview ? combien de temps dure l'entretien ? quel est le poids de la collecte de données et celui de l'organisation du plan de charge des enquêteurs ?

La multiplicité des sources de données qui serviront à constituer l'échantillon, la diversité des interlocuteurs à contacter et les difficultés pratiques de mise en œuvre lors de la passation des questionnaires requièrent qu'avant même le démarrage d'une expérimentation, ces étapes aient été largement examinées et les obstacles précisément définis. Étant donné le nombre de nouveautés et de situations différentes que l'enquête auprès des touristes comportera par rapport à une enquête ménages déplacements, il est indispensable de prévoir un test **précédant** l'expérimentation afin d'en garantir la faisabilité concrète ainsi que la validité méthodologique et statistique.

11.3 Les principaux contacts à prendre et les phases de l'expérimentation

Phase	Contenu	Intervenant(s)
Montage du comité de pilotage	<ol style="list-style-type: none"> 1. choix de membres possibles et information de ceux-ci 2. réunion de présentation et de négociation 3. engagement des maîtres d'ouvrage (notamment financier) 4. mise au point du calendrier de la démarche de l'expérimentation 5. appel d'offre si nécessaire pour la maîtrise d'œuvre 	Collectivités locales, représentants de l'état, partenaires locaux spécifiques
Pré-tests	<p>Passation de quelques questionnaires pour chaque type d'hébergement à enquêter afin de tester les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. facilité à trouver un touriste dans l'hébergement considéré, 2. disponibilité des personnes à interroger, 3. durée de passation, 4. compréhension des questions, 5. test des filtre(s). <p>Conception des documents destinés aux enquêteurs (cartes - codes, fiches de présentation de l'enquête, etc.)</p>	Quelques touristes pour chaque type d'hébergement

Constitution de la base de sondage	<p>Pour chaque type d'hébergement à enquêter :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. contacter le(s) propriétaire(s) des bases et négocier leur utilisation et/ou la mise à disposition d'extraits, 2. signer des contrats si nécessaire, 3. apurer les fichiers de tirage si nécessaire (<i>cas des hébergements touristiques loués</i>), 4. déterminer le poids respectif de chaque type d'hébergement et déterminer leur localisation, 5. en déduire les découpages de l'aire d'enquête et d'étude, <p>réaliser le tirage de l'échantillon ; en particulier, prendre des rendez-vous téléphoniques si nécessaires (cas de l'hébergement chez des parents/amis).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • INSEE • au moins un possesseur de chaque type de fichiers d'hébergements
Recueil de données	<ol style="list-style-type: none"> 1. réalisation et édition des documents d'enquête, dont questionnaires et manuels de codification des zones d'enquête, 2. recrutement des enquêteurs, formation, installation des bureaux de gestion des enquêteurs, 3. enquête sur le terrain, par vagues sur l'année ou à une période à déterminer. <p>On rassemblera tout au long de la période de recueil de données des éléments sur les taux d'occupation des hébergements (à collecter directement auprès des hôteliers, agences de location, etc.).</p>	Bureau d'enquêtes ou INSEE
Contrôle de validité des résultats collectés	<p>Pour chaque type d'hébergement à enquêter :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. rassembler des éléments de cadrage issus d'autres enquêtes auprès des touristes, 2. vérifier la cohérence des éléments collectés au fur et à mesure de la collecte, 3. vérifier la représentativité du recueil par rapport aux types de jours enquêtés. 	Bureau d'enquêtes ou INSEE
Saisie et contrôle des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • saisie des réponses portées sur les questionnaires, • redressement en fonction du type d'hébergement enquêté. 	Bureau d'enquêtes ou INSEE

Tris à plat et exploitations	<ol style="list-style-type: none"> 1. définir d'abord des grilles d'exploitation des questions en fonction des découpages retenus, 2. réaliser des tris à plat et des croisements comparables aux exploitations standards des EMD. 3. réaliser de nouveaux contrôles de cohérence sur les tris à plat, à partir des éléments concernant la population touristique (motif du séjour, durée du séjour, mode de transport pour accéder au site, etc.). 	Bureau d'enquêtes ou INSEE
Analyses	<ol style="list-style-type: none"> 1. premières confrontations avec des résultats de mobilité issus d'EMD (<i>en tenant compte de la validité statistique liée à la taille des échantillons en présence</i>) <p>Premières analyses des informations que l'on peut obtenir de cette enquête</p>	
Diffusion d'information	<ol style="list-style-type: none"> 1. sur les résultats ; 2. sur le déroulement de l'expérimentation. 	

12. Annexes

12.1 Bibliographie

Transport et loisirs : rapport de la 111^{ème} table ronde d'économie des transports – Paris, 15-16 Octobre 1998, OCDE, Conférence européenne des ministres des transports, 2000.

Peut-on transformer les résidents secondaires en résidents permanents ? – l'exemple de la vallée de l'Ance, M.-H. Dasse, B. Aubert, ABC Consultant, Novembre 2000.

La résidence secondaire : obstacle ou tremplin au développement local ?, Y. Bourrat, Centre national de ressources du tourisme en espace rural, Clermont-Ferrand, Novembre 2000.

Les chiffres clés du tourisme en Provence – Alpes – Côte d'Azur, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur & comité régional du tourisme, Septembre 2000.

Le tourisme urbain : une carte à jouer sur l'aire métropolitaine marseillaise ?, L. Verre, Agence d'urbanisme du pays d'Aix, Septembre 2000.

Le tourisme urbain en Provence – Alpes – Côte d'Azur : des potentialités notables, des espaces fortement polarisateurs de flux touristiques, L. Verre, Agence d'urbanisme du pays d'Aix, Septembre 2000.

Le bilan des déplacements en 1999, ORT - Paris, Juin 2000.

Les ressources touristiques de la Communauté de communes du pays d'Aix, L. Verre, Agence d'urbanisme du pays d'Aix, Juin 2000.

Circulations douces, organiser les déplacements dans les sites touristiques, Les cahiers de l'AFIT (agence française de l'ingénierie touristique), Mai 2000.

Évaluation quantitative de la fréquentation touristique région Provence – Alpes- Côte d'Azur – document de synthèse année 1999, Observatoire national du tourisme et DDE du Var, Avril 2000.

Dictionnaire des concepts et méthodes de l'observation touristique, GDR- tourisme, Observatoire national du tourisme, Janvier 2000.

La demande touristique en espace urbain, Données Économiques du Tourisme, Secrétariat d'État au Tourisme, Numéro 33 1999

Évolution de la mobilité de week-end, F. Potier, Rapport INRETS n°107, Décembre 1999.

L'évaluation par les flux : outil d'analyse touristique territoriale, Observatoire national du tourisme, Septembre 1999.

Enjeux et bilan du tourisme urbain : quelques expériences significatives de villes françaises, L. Alicot, Thèse de Géographie : Paris I, 1998.

Le tourisme et la ville, expériences européennes, F. Potier, G. Cazes, L'Harmattan Paris, 1998.

Enquêtes ménages déplacements « méthode standard », CERTU, Octobre 1998.

Le tourisme international en France : mise en perspective des principaux résultats de l'enquête aux frontières de 1996, C. le Garasson, Observatoire national du tourisme, Septembre 1998.

Déplacements des touristes sur la Côte basque, OPTIMA, Juillet - Août 1998.

Étude de fréquentation des plages du littoral varois, DDE 83/CETE Méditerranée - DTU, Février 1998.

Les métamorphoses du tourisme, F. Potier, Sciences humaines n°73, Juin 1997.

Interview et présence au domicile, J.-L. Madre, J. Armoogum, INRETS et INSEE, Mars 1997.

Interview et présence au domicile, XIV symposium annuel international sur les questions de méthodologie, Statistique Canada, Ottawa (langues : français et anglais), 1997.

La recherche dans le tourisme : définition et concepts, M. Balfet, Centre d'Étude du Tourisme et des Industries de l'accueil, Université de Toulouse – Le Mirail, 1996.

Le tourisme urbain, G. Cazes, F. Potier, PUF (collection Que sais-je ?), Décembre 1996.

Les départs en vacances des Français : essai de modélisation, F. Lisio, J. Pavau, Institut du transport aérien, Novembre -Décembre 1996

Transports et tourisme – table ronde, A.-M. Epstein et alii, Transports n°380, Novembre -Décembre 1996.

Évolution des pratiques de tourisme et leurs conséquences sur les transports, F. Potier, INRETS, Novembre -Décembre 1996.

Le tourisme urbain – Les pratiques des Français, F. Potier, Rapport INRETS n°208, Juin 1996.

Concepts, definitions and classification for tourism statistics, OMT, 1995.

Recommandations sur les statistiques du tourisme, ONU, OMT, 1994.

Tourisme urbain – Analyse bibliographique, L. Alicot, A. Bieber, G. Cazes, F. Potier, Synthèse INRETS n°24, Avril 1994.

Tourisme de court séjour, F. Potier, Les cahiers Espaces n°34, Décembre 1993.

L'impact économique des résidences secondaires dans les Alpes-Maritimes – Étude et rapport technique, Observatoire du tourisme des Alpes maritimes, Mai 1993.

Le tourisme étranger en Ile-de-France en 1989, IAURIF, Avril 1993.

Déplacements des visiteurs hébergés en hôtel en Ile-de-France, J. Rascol, SOFRES, étude faite pour le compte de la DREIF, 1991.

La clientèle touristique extra régionale en Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Document de synthèse Année 1991 », produit par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à partir d'enquêtes de fréquentation touristique en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de comptages.

Mémento du tourisme, Direction de l'industrie touristique, Juin 1989.

Le tourisme itinérant dans les Yvelines en rapport avec les hébergements, C. Dambricourt, DG Service du département des Yvelines, 1983.

Résumé de quelques problèmes liés à la connaissance des déplacements des vacanciers en ville saisonnière, CETE Méditerranée - DITU, Mai 1982.

Prévision de trafic en ville touristique balnéaire, CETE Méditerranée - DITU, Août 1981.

Se déplacer en villes saisonnières : l'organisation des transports, de la circulation et l'aménagement de l'espace public. 1. Analyse et propositions. 2. l'exemple de 12 communes, Rapport CETUR, 1980.

Relations entre modes de vie et pratiques de déplacement dans une petite ville du littoral, CETE Méditerranée, GIFRESH, Mars 1979.

www.certu.fr, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

www.snrt.fr, Syndicat National des Résidences de Tourisme

www.tourisme.gouv.fr, Secrétariat d'État au Tourisme

www.touriscope.com, Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur

www.unat.asso.fr, Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air

www.insee.fr, Institut National de la Statistique et des Études Économiques

www.inrets.fr, Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité

www.gites-de-france.fr, Gîtes de France

12.2 Éléments de cadrage et autres enquêtes

Il existe à ce jour un certain nombre d'enquêtes institutionnalisées. Elles représentent de potentielles sources en termes de méthodologie, notamment en matière d'échantillonnage, de définition des concepts et de données de référence nécessaires à la validation et au redressement des informations collectées.

Les principales enquêtes sont les suivantes :

- **Enquête « tourisme urbain »** : elle a été réalisée en 1994-1995 avec l'aide financière de l'AFIT, la DRAST, le PIR - villes et la DATAR. 3500 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus ont été interrogées à leur domicile sur leurs pratiques du tourisme urbain, leurs besoins, leurs motivations. Cette enquête donne des résultats sur les motifs, les formes de tourisme urbain et les lieux de séjour.
- **Enquête aux Frontières** : mesure des flux physiques des touristes non-résidents, notamment en vue d'évaluer le poids du tourisme international dans l'économie nationale (et par suite les économies locales) à travers la consommation touristique intérieure des non-résidents. Le volet « résidents » a été allégé depuis le développement des enquêtes relatives au Suivi des Déplacements Touristiques (SDT). La dernière enquête a été réalisée en 1996.

Cette enquête porte sur un échantillon de visiteurs (touristes et excursionnistes) interrogés à leur sortie du territoire national sur leur séjour effectué en France. Tous les modes de transport sont enquêtés : routier (plaque d'immatriculation étrangère seulement), aérien, ferroviaire et maritime. Le plan de sondage est stratifié selon les principaux critères suivants : mode de transport utilisé au moment de l'enquête, nature de la liaison (en termes de localisation géographique ou de poids dans le trafic : poste frontière, ligne ferroviaire internationale, ligne aérienne) et la période calendaire pendant laquelle l'enquête a lieu. Le questionnaire, traduit en sept langues (allemand, anglais, espagnol, italien, néerlandais, portugais, japonais) porte à la fois sur les caractéristiques des visiteurs non résidents (nationalité, catégorie socioprofessionnelle, âge, sexe, etc.) et sur les caractéristiques de leurs voyages et de leurs séjours (durée, type de voyage, mode d'hébergement, mode d'organisation, etc.).

- **Le Suivi des Déplacements Touristiques des Français (SDT)** : mise en place en 1990 par la Direction du Tourisme, cette enquête vise à connaître l'ensemble des déplacements touristiques, quels que soient leur motif et leur durée, à l'exclusion de ceux des excursionnistes. Sa périodicité est mensuelle. Cet outil fait appel au panel dit METASCOPE de la SOFRES interrogé par voie postale. Il s'agit d'un

panel de 20 000 individus de 15 ans et plus, représentatifs de la population française. Cette enquête a bénéficié d'un financement pour un sur-échantillonnage en Provence - Alpes - Côte d'Azur.

- **Enquêtes de Fréquentation Touristique dans les Hébergements** : cette enquête mensuelle est réalisée par voie postale sous la responsabilité de la Direction du Tourisme et de l'INSEE, auprès de l'hôtellerie homologuée (depuis mai 1982 à un niveau national ; enquête renouvelée au 1^{er} janvier 1999 et en 2000) et de l'hôtellerie de plein air (depuis 1981, de mai à septembre). Les résultats définitifs sont disponibles un mois et demi après la fin du mois correspondant. Elle vise à mesurer la fréquentation et les taux d'occupation des établissements en fonction de leur localisation géographique, de leur catégorie de classement et du pays de résidence des touristes. Elle différencie le tourisme d'affaires. Les Directions Régionales de l'INSEE assurent la collecte de l'information et le traitement des questionnaires. Échappent au champ de ces enquêtes l'hôtellerie non classée, les résidences de tourisme et plus généralement toutes les autres formes d'hébergements marchands et non marchands.
- **Enquête Vacances** : elle a été réalisée par l'INSEE deux fois par an (en mai, pour la période d'hiver précédente et en septembre, pour la période d'été) de 1970 à 1994, dans l'enquête « conjoncture auprès des ménages ». Elle porte sur l'année écoulée (les personnes sont interrogées sur tous leurs séjours de vacances de plus de quatre jours) et concerne tous les membres du ménage. Elle décrit les vacances de la population résidant en France (déplacements de quatre nuitées et plus) par mode de transport, hébergement, motif, région d'accueil, etc. Le motif des vacances ou des courts séjours est uniquement d'agrément, hors motifs professionnels, d'étude ou de santé. Les dates de départ et de retour sont précisées. L'Enquête Vacances devrait avoir désormais lieu tous les cinq ans, la dernière a été réalisée en 1999.
- **Enquête Emploi du temps** : réalisée par l'INSEE auprès d'un échantillon de ménages qui remplissent des carnets de bord sur leur emploi du temps détaillé. L'objectif est la reconstitution des 24 heures de la journée moyenne des individus et la compréhension des arbitrages du temps consacré aux différentes activités quotidiennes.
- **Enquête Nationale Transport INSEE-INRETS** : 1981-1982 et 1993-1994. Cette enquête est la seule qui porte sur les déplacements de week-end des Français et sur leurs déplacements à plus de 100 km qui sont, pour la plupart, de nature touristique. Toutefois, les déplacements réalisés sur un lieu de résidence non habituel ne sont pas répertoriés.
- **Enquête Dépenses** : la question de la dépense touristique permet d'approfondir la connaissance des comportements touristiques selon le type d'espace fréquenté, la durée et le type de séjour, ainsi que d'analyser les éventuelles divergences et similitudes de comportements entre résidents et non-résidents.

Il existe deux types d'enquêtes distinctes selon que l'on considère les touristes français résidents ou les non-résidents :

- **Les enquêtes concernant les dépenses des Français résidents** : cinq enquêtes ont été effectuées a posteriori auprès des partants qui avaient été préalablement interrogés dans le cadre de l'enquête Suivi des Déplacements Touristiques ; ces enquêtes ont été réalisées entre octobre 1991 et décembre 1994. Les dépenses sont réparties selon six postes : hébergement, restauration, loisirs, achats divers (sur place), autres dépenses (incluant les dépenses de transport sur le lieu de séjour, par exemple dépenses de taxi ou de transport public), transport pour se rendre et revenir du lieu de séjour. L'unité comptable est le groupe pour les dépenses indivisibles (hébergement, transport lorsque le mode est le mode routier et locations de matériel) ou l'individu pour les autres postes de dépenses.

- **Les enquêtes concernant les dépenses des non-résidents :**
 - Une enquête réalisée entre juillet 1995 et juin 1996 auprès des clients étrangers sur leurs lieux d'hébergement. Cette enquête s'est intéressée aux non-résidents hébergés dans des hôtels ou des campings à partir d'un échantillon de ces établissements stratifiés en fonction de deux variables : l'espace fréquenté et le nombre d'étoiles. Le questionnaire a porté sur les dépenses de la veille du jour d'enquête et sur les dépenses estimées pour l'ensemble du séjour (caractère prévisionnel).
 - Une enquête réalisée à l'été 1997 selon des modalités totalement différentes mais enrichie de l'expérience précédente : cette enquête n'a concerné que des touristes européens (Britanniques, Allemands, Italiens, Suisses, Espagnols, Néerlandais et Belges), interrogés quel que soit leur mode d'hébergement. Les chiffres recueillis concernaient des dépenses effectives. Cette enquête s'est déroulée en deux phases : la première à leur arrivée en France (aéroports, ports, trains, aires d'autoroutes) sur les dépenses réalisées préalablement au voyage ; la seconde consistait en un questionnaire sur les dépenses effectivement réalisées en France, questionnaire qui devait être renvoyé par les non-résidents après le retour dans leur pays. Les postes de consommation étaient : hébergement, transports (détaillés en péages, location de voitures, train, car, bus, métro, taxi, billet de retour, etc.), restauration, alimentation, loisirs (détaillés en musées, monuments, parcs d'attraction, spectacles, location de matériels sportifs, leçons, etc.), achats divers et autres prestations.
- **Méthode des flux :** évaluation quantitative des clientèles touristiques à partir des flux de transport, relativement à une zone donnée. Cette évaluation comporte deux volets : l'un quantitatif et l'autre qualitatif (à l'aide d'enquêtes cordons tourisme, auprès de la clientèle touristique à sa sortie de l'espace étudié, en divers points : routes, gares, aéroports, ports, etc.). Le premier « *repose sur l'hypothèse qu'à une population permanente donnée correspondent, en dehors des périodes touristiques, des mouvements à destination et au départ de l'espace de résidence qui s'équilibrent sur courte période. La différence constatée en cours de période d'activité touristique correspond à une variation de la masse de la population présente sur le territoire étudié. De là on peut, jour après jour, déduire les nuitées supplémentaires par rapport à celles de la population permanente. Ce suivi et ce cumul journaliers permettent d'obtenir la population touristique additionnelle.* » (Dictionnaire des Concepts et Méthodes de l'Observation Touristique, p. 67). Cette méthode a été élaborée dans le Var où elle est mise en œuvre depuis 20 ans. Les enquêtes cordons tourisme existent de façon rigoureuse et comparable sur une série de régions (notamment Provence - Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Bretagne, Midi-Pyrénées), regroupant une cinquantaine de départements. Les volumes de nuitées sont connus au niveau communal. Le rythme de réalisation de ces enquêtes est variable d'une région à l'autre. L'Ile-de-France n'est pas concernée.
- **Pour la méthodologie et le mode d'échantillonnage :** à la demande de la Direction du Tourisme, le CREDOC a réalisé en 1996 une étude portant sur la fidélité des Français aux principaux types de séjours lors des vacances estivales. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 2 007 personnes âgées de 18 ans et plus.

12.3 Lexique

La constitution du lexique s'est principalement appuyée sur deux ouvrages de référence : le Dictionnaire des Concepts et Méthodes de l'Observation Touristique et la Synthèse de l'INRETS « Tourisme et transport : analyse bibliographique ».

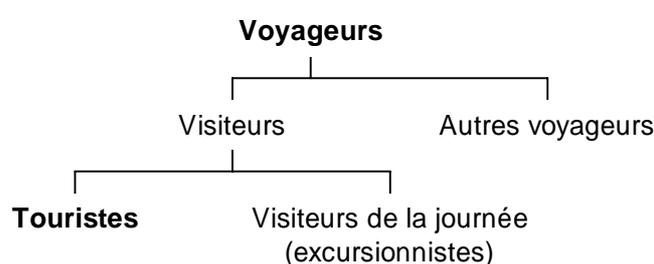
1. Tourisme

La définition se réfère à celle donnée par l'Organisation Mondiale du Tourisme. Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel. On notera que les congrès, séminaires, expositions et diverses réunions sont inclus dans les activités touristiques.

Le champ ainsi défini est plus étendu que celui généralement admis par le sens commun.

2. Touriste

Personne se déplaçant et passant au moins une nuit et moins de six mois hors de son domicile, dans un mode d'hébergement collectif ou privé dans le lieu visité, **quel que soit le motif de cette visite.**



3. Hébergement

C'est l'une des composantes de l'offre touristique. L'hébergement est multiforme, l'ensemble représente le **parc d'hébergement** (capacité d'hébergement ou capacité d'accueil) et il est estimé en nombre de lits touristiques.

Le classement par rapport à la réalité de l'hébergement est difficile (cf. cas des résidences secondaires : qui possède ? qui prête ou loue ?) ; on définit donc ici un classement d'après l'utilisation effective d'un mode d'hébergement donné. On distingue les hébergements marchands des hébergements non marchands.

L'hébergement peut être ventilé entre les principaux types suivants :

- **Hébergement marchand**, dit banalisé (commercialisé) :
 - Auberge de jeunesse ;
 - Chambre d'hôtes (*i.e. location par un particulier*) ;
 - Gîte ;
 - Hôtel : établissement commercial d'hébergement, classé à usage collectif, il offre des chambres ou des appartements meublés à une clientèle de passage ; les locations sont proposées à la nuitée, à la semaine ou au mois ;
 - Hôtellerie de plein air : terrains dont la mise à disposition des touristes, sous forme d'emplacements, est commercialisée soit par l'exploitant soit par une collectivité (ex : camping municipal) ;
 - Meublé touristique : hébergement meublé mis en location directement par le propriétaire (*qu'il s'agisse de sa résidence principale ou d'une résidence secondaire*) ou par l'intermédiaire d'un mandataire, à des touristes occupant le logement ;
 - Parc résidentiel de loisirs ;
 - Résidence de tourisme ;
 - Village de vacances.

- **Hébergement non marchand :**

- Résidence secondaire personnelle : hébergement individuel, non banalisé, à usage exclusif de son propriétaire ; la vocation principale de ce type d'hébergement n'est pas de se situer sur le marché locatif. On notera l'intérêt parfois spécifique des populations concernées : le propriétaire « n'est pas résident dans la commune d'implantation de la résidence secondaire. La principale motivation d'achat d'une résidence secondaire est de faciliter les vacances de la famille, vient ensuite celle de prévoir une future résidence principale pour la durée de la retraite, c'est aussi l'opportunité d'un placement financier fait à l'occasion de legs. Elles se présentent le plus souvent sous forme de maisons individuelles dans l'intérieur alors que sur le littoral la majorité est située dans des immeubles »⁶ ;
- Hébergement à titre gratuit chez des parents ou amis (dans leur résidence principale ou secondaire), qu'ils soient présents ou non (i.e. le logement peut être prêté) ;
- Il peut s'agir également de la pratique d'échanges de maisons ou d'appartements à titre non lucratif entre personnes ne se connaissant pas. Différents organismes gèrent ce type d'hébergement. Ces types d'hébergement, encore marginaux, ne sont pas pris en compte dans l'enquête sur la mobilité des touristes en séjour sur sites urbains.

L'INSEE possède une classification des logements, utilisée lors des recensements. Le logement est défini du point de vue de son utilisation : c'est un local séparé et indépendant, utilisé pour l'habitation. L'INSEE distingue quatre catégories de logements :

- **résidence principale** : logements ou pièces indépendantes où le ménage demeure la plus grande partie de l'année ;
- les logements (ou pièces indépendantes) **utilisés occasionnellement** : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles. Les personnes qui s'y trouvent le cas échéant au moment du recensement sont recensées dans leur résidence principale ;
- les **résidences secondaires** (logements utilisés les week-ends, pendant les loisirs ou les vacances) ou les logements loués (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances. Sont inclus dans cette catégorie les logements en multipropriété ;
- les **logements vacants** : logements sans occupants. Une partie d'entre eux sont disponibles pour la vente ou la location, qu'ils soient neufs ou anciens. D'autres sont des logements réservés par leur propriétaire et non encore occupés par leur nouveau titulaire ou sans affectation définie (logements très vétustes, locaux en instance de règlement de succession, etc.) ou encore appelés à disparaître.

4. Nuitée

Période égale à une nuit de présence d'un touriste sur le lieu de visite.

5. Séjour

Période continue, incluant au moins une nuit, durant laquelle un touriste est physiquement présent sur le lieu de visite.

6. Transit

Bref séjour permettant de traverser un pays soit pour se rendre dans un autre pays, soit pour regagner son domicile. Il peut arriver, lorsque le point frontière d'entrée est très éloigné du point frontière de sortie, qu'une nuitée s'effectue dans le pays de transit.

⁶ L'étude « *La clientèle touristique extra régionale en Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Document de synthèse, 1991* » distingue, parmi les résidences secondaires, celles appartenant en propre aux touristes et celles appartenant à des amis, prêtées.

7. Mobilité quotidienne

Nombre moyen de déplacements réalisés par personne et par jour. Dans une enquête ménages déplacements, le jour est un jour moyen d'hiver (hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires). Soulignons ici que la notion de quotidien ne sous-entend pas le concept d'habitudes, un déplacement réalisé un jour peut ne pas se reproduire pour une même personne le lendemain (comme par exemple de gros achats alimentaires dans une grande surface). C'est l'interrogation d'un échantillon assez grand qui permet d'identifier des constantes dans les caractéristiques de la mobilité urbaine. Le nombre élevé d'individus enquêtés permet statistiquement de pallier le risque de mettre en avant des rythmes ou des activités particulières.

8. Motif

Il importera de ne pas confondre sous ce terme le motif de la visite et le motif des déplacements sur le site. Le motif du tourisme est l'un des éléments suivants : personnel, professionnel ou mixte ; « *Ce lien avec l'expérience paraît former une constante aussi bien chez les touristes résidents (Français) que chez une grande partie des non résidents. Elle découle des sources d'information les plus citées (amis, proches, famille) et de la fidélité aux principaux types de séjour chez le touriste. Il semblerait que les motivations des touristes soient liées d'une part à leur expérience (personnelle ou celle de proches), d'autre part à leurs habitudes. Les deux reflètent le besoin d'établir des repères, ce qui nécessite que l'étude des motivations ne soit pas séparée de la connaissance du vécu au quotidien* » (Dictionnaire des Concepts et Méthodes de l'Observation Touristique, p. 80).

Ces motifs peuvent se décliner de façon détaillée comme suit :

- **agrément :**
 - vacances et courts séjours,
 - visite culturelle,
 - pratique de sports,
 - visite à des parents et amis,
 - autres voyages d'agrément.
- **motifs professionnels :**
 - réunion, séminaire,
 - mission,
 - affaires, foire, salon à titre professionnel.
- **autres motifs touristiques :**
 - études,
 - santé,
 - transit, passage.
- **motifs divers (à préciser)**

Le motif d'un déplacement est classé en deux catégories : obligé (domicile, travail, études, crèche) et non obligé (achats, loisirs, restauration hors du domicile, accompagnement, dépose à un mode de transport). Cette classification peut prêter à controverse. Par souci de cohérence, nous utilisons celle employée dans les enquêtes ménages déplacements, tout en reconnaissant ses limites.

9. Résident et non-résident permanents

La différence entre résidents et non-résidents se rapporte au site urbain considéré et non au pays, comme c'est le cas général dans les enquêtes touristiques.

Dans une enquête ménages déplacements standard, les résidents sont les occupants habituels du logement enquêté : la base de sondage étant le logement, sont enquêtées toutes les personnes qui vivent habituellement dans ce logement. Toutes les personnes qui habitent régulièrement, en semaine, un autre logement fixe, ne sont pas prises en

compte. En particulier donc, ne sont pas considérés comme résidents : les occupants de résidences secondaires, les étudiants habitant un logement indépendant (ils ne sont pas enquêtés chez leurs parents), les occupants de logements collectifs.

10. Site urbain touristique

L'ouvrage « Le tourisme international en France » distingue quatre catégories d'espaces : la ville, la campagne, le littoral et la montagne (par ordre d'importance de la part des séjours des touristes internationaux). Dans l'enquête sur la mobilité des touristes, le site urbain correspond à la ville mais aussi éventuellement au littoral (cf. la Côte d'Azur). Les types d'hébergement et les motifs de séjour ainsi que la période de séjour dans l'année sont sensiblement différents pour ces deux types de lieux touristiques. Cela pourra avoir des répercussions sur le type d'échantillonnage à proposer selon le type de site enquêté.

On pourrait prendre pour définition du site urbain touristique un site inscrit à l'intérieur d'une aire urbaine, correspondant à une (ou plusieurs ?) unité(s) urbaine(s). L'inconvénient de ce type de périmètre est qu'il n'est pas (encore) institutionnel. L'essentiel est que le site ait un sens en termes de trame urbaine et de transport. La référence au périmètre de l'enquête ménages déplacements lorsqu'elle existe (en général au moins le Périmètre des Transports Urbains) devra guider le choix, dans un souci de cohérence globale.

On retiendra donc pour un site touristique urbain la définition suivante : « site présentant des fonctionnalités marquées liées au tourisme, possédant une structure relativement agglomérée et dense et accueillant un nombre non négligeable de touristes (par rapport à la population résidente) ».

11. Saisonnalité

La saisonnalité désigne la variation saisonnière de la demande (ou fréquentation) et de l'offre touristique d'un lieu ou d'un produit donné. Ce lieu ou produit n'est actif que pendant une période de l'année. Chaque époque de l'année est ainsi caractérisée par une activité de type périodique. La saisonnalité fait référence à une conception du temps et de l'espace. Ce concept évolue avec notre société. On peut l'appréhender par l'étude des flux et celle des taux d'occupation hôtelière.

12.4 Sigles

CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CETE	Centre d'études techniques de l'Équipement
CNIL	Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
EMD	Enquêtes ménages déplacements (méthode standard CERTU)
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
SDT	Suivi des Déplacements des Français
FNAIM	Fédération Nationale des Agents Immobiliers
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
AFIT	Agence Française de l'Ingénierie Touristique

12.5 Hiérarchie des modes de transport

Lorsqu'un déplacement s'est effectué avec plusieurs modes de transport mécanisés, on retient un seul mode, dit principal. Ce mode de transport à affecter à un déplacement sera pris en compte selon la hiérarchie donnée dans le tableau suivant.

Ordre de priorité	Modes de transport mécanisés
Transports Collectifs et assimilés	
1	33. Passager métro
2	32. Passager tramway
3	51. Passager SNCF
4	71. Transport employeur (exclusivement)
5	72. Transport scolaire (exclusivement)
6	41. Passager car interurbain
7	31. Passager bus urbain
8	61. Passager taxi
9	81. Fourgon, camionnette, camion (pour tournées professionnelles ou déplacements privés)
10	91. Transport fluvial ou maritime, 92. Avion, 93. Autres modes
Véhicules Particuliers	
11	21. Conducteur de véhicule particulier
12	22. Passager de véhicule particulier
Deux-roues	
13	13. Deux-roues >50 cm ³
14	12. Deux-roues <50 cm ³
15	11. Bicyclette

12.6 Codes des professions

Code	Profession
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
32	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques : <ul style="list-style-type: none"> • professeurs de lycée et de l'enseignement supérieur, • professions scientifiques, • professions de l'information, des arts et des spectacles.
36	Cadres d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • cadres administratifs, commerciaux techniques d'entreprise, • ingénieurs.
41	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés : <ul style="list-style-type: none"> • instituteurs, professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC), • services médicaux et sociaux, • clergé.
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
51	Employés de la fonction publique : <ul style="list-style-type: none"> • agents de service, aides soignants, • policiers, militaires, agents de surveillance.
54	Employés administratifs d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • secrétaires, employés de bureau.
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers : <ul style="list-style-type: none"> • nourrices, gens de maison, femmes de ménage.
61	Ouvriers qualifiés : <ul style="list-style-type: none"> • ouvriers spécialisés, chauffeurs
66	Ouvriers non qualifiés
69	Ouvriers agricoles
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Inactifs divers (autres que retraités) : <ul style="list-style-type: none"> • femmes au foyer, militaires du contingent.
83	Écoliers du primaire
84	Élèves du secondaire jusqu'en 3 ^{ème}
85	Élèves du secondaire de la 3 ^{ème} à la terminale
86	Élèves du secondaire titulaires du baccalauréat
87	Élèves du supérieur (bac + 2)
88	Élèves du supérieur (bac + 3 et plus)
89	Apprentis
99	Non réponse

12.7 Comment prendre rendez-vous par téléphone ?

Un exemple de « script » de prise de contact par téléphone est donné ci-dessous. Il doit permettre de limiter au maximum les refus. Il est également utilisable en face-à-face, à quelques tournures de phrases près.

Bonjour,

Je suis M., enquêteur(trice) à (*citez le maître d'œuvre de l'enquête*).

Vous êtes bien M. et vous séjournez (*citez l'adresse ou l'hébergement*).

Nous réalisons actuellement, à la demande de (*citez le maître d'ouvrage de l'enquête*), une étude pour connaître les habitudes de déplacements des touristes en séjour à (*citer le nom de la ville, du site, du périmètre de l'étude*)

Je vous appelle aujourd'hui pour fixer ensemble un rendez-vous dans les jours qui viennent, sachant que toutes les personnes occupant le même hébergement que vous-même doivent être présents afin que je recueille tous leurs déplacements.

Quel jour vous convient le mieux ? Et à quelle heure ?

Je vous remercie de votre accueil, alors au (*citez le jour et l'heure du rendez-vous fixé*).

Au revoir.

12.8 Questionnaire standard

ENQUÊTE SUR LA MOBILITÉ DES TOURISTES EN SÉJOUR SUR SITES URBAINS

Questionnaire MÉNAGE GROUPE

FICHE MÉNAGE GROUPE	Nombre de fiches « Personne du ménage groupe »	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
Code fiche 1		1 └─┘
Enquête réalisée le Lu Ma Me Je Ve Sa Di Date		└─┘ └─┘ └─┘
	Heure └─┘ └─┘	
<u>Tableau de bord</u>		
Secteur de tirage d'échantillon et zone fine de l'hébergement.....		└─┘ └─┘ └─┘ └─┘
Numéro d'échantillon dans le secteur.....		└─┘ └─┘
Nom, prénom et numéro de l'enquêteur.....		└─┘ └─┘
Numéro de semaine.....		└─┘
Compte-rendu de l'enquête.....		└─┘
Jour de déplacement (veille de l'enquête) Lu 1 Ma 2 Me 3 Je 4 Ve 5 Sa 6 Di 7		└─┘
Nombre de déplacements tous modes.....		└─┘
Nombre de déplacements en transports urbains (bus urbains, tramway, métro).....		└─┘
Nombre de déplacements en véhicules particuliers (VP).....		└─┘
Nombre de déplacements autres modes.....		└─┘
Nombre de déplacements deux-roues.....		└─┘
Nombre de déplacements à pied.....		└─┘
Nombre de voitures du ménage groupe (Report de M.8).....		└─┘
Nombre de personnes de sexe masculin.....		└─┘
Nombre de personnes de sexe féminin.....		└─┘
Nombre de personnes de cinq ans et plus.....		└─┘
Nombre de trajets en transports urbains (bus urbains, tramway, métro).....		└─┘
L'hébergement enquêté	Type (cf. codes)	└─┘
	Taux d'occupation le jour de l'enquête	└─┘ └─┘ └─┘ └─┘ %

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative auprès de ...

LE MÉNAGE GROUPE

M1. Quelle est le nombre de personnes composant le ménage - groupe dans son ensemble ?

1. nombre de personnes de 0 à 16 ans inclus	<input type="checkbox"/>
2. parmi elles, nombre de personnes de sexe masculin	<input type="checkbox"/>
3. nombre de personnes de plus de 16 ans	<input type="checkbox"/>
4. parmi elles, nombre de personnes de sexe masculin	<input type="checkbox"/>
5. nombre total	<input type="checkbox"/>

MOTORISATION DU MÉNAGE GROUPE

M2. Nombre de véhicules de tourisme ou véhicules utilitaires à disposition des membres du ménage/groupe la veille de l'enquête sur le site et toute la journée (véhicules possédés + véhicules à disposition)	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

	Véhicule n° 1	Véhicule n° 2	Véhicule n° 3	Véhicule n° 4
<i>Marque et type du véhicule</i>	_____	_____	_____	_____
M3. Genre du véhicule				
1. Véhicule de tourisme (berline, monospace, break, commercial)				
2. Véhicule utilitaire (800 kg à 1000 kg de charge utile)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Camping-car				
4. Minibus ou autocar privé				
5. Voiture sans permis				
M4. Le véhicule est-il ?				
1. Possédé par le ménage - groupe				
2. Prêté par un tiers				
3. Loué (avec ou sans chauffeur)				
4. Mis à disposition du groupe (avec chauffeur)				
5. Possédé par l'employeur, mais à disposition totale ou limitée d'une personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Autre, (préciser) :				

<p>M5. La nuit passée, où a stationné le véhicule ?</p> <p>1. Dans un garage, box ou un autre emplacement réservé (dont hôtel)</p> <p>2. Dans un emplacement de camping</p> <p>3. Dans la rue</p> <p>4. Dans un parc de stationnement à ciel ouvert (ou place publique)</p> <p>5. Dans un parc de stationnement couvert accessible au public</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>M6. La nuit passée, ce stationnement était-il ?</p> <p>1. Interdit</p> <p>2. Gratuit</p> <p>3. Payant, à votre charge</p> <p>4. Payant, à la charge de quelqu'un d'autre (association, employeur, etc.)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

REVENUS ANNUELS NETS DU MÉNAGE GROUPE	
<p>M14. Pouvez-vous nous indiquer dans quelle tranche se situe le montant des revenus annuels nets de votre ménage groupe ENTIER, (y compris primes, 13^{ème} mois, revenus annexes, prestations sociales...)</p>	
<p>01. Moins de 4 500 €</p> <p>02. De 4 500€à moins de 9 000 €</p> <p>03. De 9 000 €à moins de 14 000 €</p> <p>04. De 14 000 €à moins de 18 000 €</p> <p>05. De 18 000 €à moins de 23 000 €</p> <p>06. De 23 000 €à moins de 27 000 €</p> <p>07. De 27 000 €à moins de 37 000 €</p> <p>08. De 37 000 €à moins de 55 000 €</p> <p>09. De 55 000 €à moins de 92 000 €</p> <p>10. 92 000 €et plus</p> <p>99. Non réponse</p>	<input type="checkbox"/>

OBSERVATIONS DE L'ENQUÊTÉ	OBSERVATIONS DE L'ENQUÊTEUR
<p>Y compris opinions : <i>avez-vous des remarques particulières à faire sur les déplacements sur votre lieu de séjour ? Ex. : sur le stationnement, les rues piétonnes, les pistes cyclables, etc.</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

ENQUÊTE SUR LA MOBILITÉ DES TOURISTES EN SÉJOUR SUR SITES URBAINS

Questionnaire PERSONNE

FICHE PERSONNE DU MÉNAGE GROUPE	Si l'unité de logement comprend plus de dix personnes recensées utilisez une deuxième fiche " Personnes du ménage groupe ". Notez ci-contre le numéro de la présente fiche. Fiche n°
--	---

Code fiche 2	2 └┘
Secteur de tirage d'échantillon et zone fine de l'hébergement.....	└┘└┘└┘└┘└┘└┘
Numéro d'échantillon dans le secteur.....	└┘└┘└┘└┘
Numéro de l'enquêteur.....	└┘└┘└┘└┘
Nom et prénom de l'enquêteur _____	

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative auprès de ...

RECENSEMENT DES OCCUPANTS DE L'UNITÉ DE LOGEMENT

Inscrire dans ce tableau, par ordre d'âge décroissant, **toutes les personnes ayant occupé cette unité de logement la nuit passée**. Les personnes **habitant habituellement (au moins 3 nuits par semaine, du lundi au vendredi) un logement fixe dans la commune enquêtée**, ne seront pas recensées.
 Pour les personnes de **moins de 5 ans**, ne renseigner que les questions **P1 à P4**.
 Pour les personnes de **5 ans et plus** renseigner **l'ensemble** du questionnaire.

P1	P2	P3a(*)	P3b	P4	P5a	P5b
Numéro et prénom de la personne	Sexe	Lien avec la personne de référence	<i>à la personne de référence seule :</i> vous compris, combien êtes-vous au total de personnes du même ménage à voyager ensemble ?	Age	Région d'origine	<i>Si réponse 1 en P5a, quelle est la ville (et le département) de votre résidence principale ?</i>
	1. Masc. 2. Fém.	1. Personne de référence 2. Conjoint 3. Enfant 4. Autre parent 5. Ami, collègue de travail 6. Autre		<i>Âge révolu à la date d'enquête</i>	1. France métropolitaine 2.DOM TOM 3.Reste de l'Europe 4.Amérique 5.Asie 6.Afrique 7.Océanie	Fin de l'interview pour les moins de 5 ans
01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
02	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
03	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

05	<input type="checkbox"/>				
06	<input type="checkbox"/>				
07	<input type="checkbox"/>				
08	<input type="checkbox"/>				
09	<input type="checkbox"/>				
10	<input type="checkbox"/>				

(*) **règle** : la personne de référence dans l'unité de logement est l'actif le plus âgé, et, dans le cas d'absence d'actifs, la personne la plus âgée.

POUR TOUS

P6 Possession du permis de conduire VL (tourisme B)	P7 Dernier établissement scolaire fréquenté à temps complet	P8 Statut de la personne	P9 Pour le statut de la personne : type de contrat ou d'emploi	P10 Quelle est ou quelle a été votre profession principale , ou pour les scolaires et étudiants, quel est votre niveau d'études ?	Code PCS
1. Oui 2. Conduite accompagnée 3. Non	0. En cours de scolarité 1. Primaire 2. Secondaire jusqu'en 3 ^{ème} ou équivalent étranger 3. Secondaire jusqu'au BAC ou équivalent étranger 4. Supérieur jusqu'à BAC + 2 ou équivalent étranger 5. Supérieur BAC + 3 et plus ou équivalent étranger 6. Apprentissage 7. Pas d'études	1. Travail à plein temps 2. Travail à temps partiel 3. Apprentissage, formation, stage 4. Étudiant 5. Scolaire jusqu'au BAC ou équivalent étranger 6. Chômeur, recherche un emploi 7. Retraité 8. Reste au foyer 9. Autre	1. Apprenti sous contrat 2. Placé par une agence d'intérim 3. Contrat Emploi Solidarité (CES) 4. Stagiaire rémunéré 5. Contrat de travail à durée déterminée 6. Emploi à durée indéterminée 7. Fonctionnaire 8. Non salarié	<p align="center"><i>En clair, le plus précisément possible</i></p> <p><i>Exemple de profession :</i> ouvrier électricien d'entretien, chauffeur de poids lourds, ingénieur chimiste, caissière de supermarché, etc.</p> <p><i>Exemples de niveau d'études :</i> collégien en classe de 3^{ème}, étudiant en 2^{ème} année de DEUG, etc.</p>	Codifiée en bureau de gestion
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Enquête sur la mobilité des touristes en séjour sur sites urbains

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

POUR TOUS : questions relatives au séjour

N° per- sonn e	P11 Séjourniez- vous sur ce site pour la 1 ^{ère} fois ?	P12a Quel était le motif princi- pal de votre séjour sur ce site hier ?	P12b Si réponse 1 ou 2 en P12a, le lieu de l'activité était-il hier le même que le lieu d'hébergement actuel ?	P12c Quel(s) est(sont) le(s) au- tre(s) motif(s) de votre sé- jour dans cette ville ? <i>(maximum 2)</i>
	3. Oui 2. Non	<i>Présenter la carte code</i>	4. Oui, exclusivement 5. Oui, en partie 3. Non	<i>Présenter la carte code</i>
01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
02	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
03	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
06	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
07	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

08	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
09	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Carte code « motif du séjour »

Quel est le motif de votre séjour ?	
Code	Modalités de réponse
1	congrès professionnels, colloques, séminaires, foires, salons
2	voyages d'affaires, réunion de travail, stage professionnel, etc.
3	études
4	accompagner ou rejoindre une personne effectuant un séjour professionnel
5	visite à des parents
6	visite à des amis
7	agrément, vacances, tourisme
8	assister à un événement particulier (festival, fête, foire...)
9	faire du shopping, des achats (autres qu'alimentaires)
10	santé
11	transit pour aller dans <i>d'autres villes</i> ou pays, ou en revenir (#)
12	autre : à préciser

(#) afin d'inclure les séjours effectués sur le territoire français seul.

POUR TOUS : questions relatives au séjour

N° per- sonne	Pour vos déplacements dans l'agglomération lors du présent séjour :			
	P13 Combien de nuits passe- rez-vous au total lors du présent séjour dans cette ville ?	P14 Avec quel mode de transport êtes-vous venu dans cette ville ?	P15a Hier, avez-vous utilisé les transports collec- tifs ?	P15b Si oui, quel type de ticket avez-vous utilisé ?
		1. Train, TGV 2. Avion 3. Autocar interurbain 4. Piéton y compris sur bateau 5. Voiture y compris sur bateau 6. Minibus ou autocar privé 7. Deux-roues 8. Camping-car 9. Autre : précisez	1. Oui 2. Non <i>Si non, aller en P13a</i>	1. Un(des) ticket(s) à l'unité 2. Un ticket à la journée 3. Un ticket valable plus d'un jour 4. autre
01	□□□□	□	□	□
02	□□□□	□	□	□
03	□□□□	□	□	□
03	□□□□	□	□	□

05		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
06		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
07		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
08		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
09		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

POUR TOUS

N° personne	MODES DE TRANSPORT UTILISES DEPUIS LE DÉBUT DE VOTRE SÉJOUR							FILTRE DÉPLACEMENTS
	Quels modes de transport avez-vous utilisé au moins une fois depuis le début de votre séjour (<i>donc sans tenir compte du mode utilisé pour venir sur le lieu de séjour</i>) ?							Nous allons maintenant parler de la journée d'hier (hier 4h00 du matin à ce jour 4h00)
	P17	P18	P19	P20	P21	P22	P23	P24 Quelle situation correspond le mieux à votre cas personnel au cours de la journée d'hier ?
	Bicyclette	Deux-roues à moteur	Autocar, minibus privé	Voiture (conducteur ou passager)	Autocar	Transports urbains (bus, métro, tramway)	Train	<ol style="list-style-type: none"> 1. Absent 2. S'est déplacé dans l'aire d'étude 3. Ne s'est pas déplacé dans l'aire d'étude
01	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
02	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
03	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

06	<input type="checkbox"/>							
07	<input type="checkbox"/>							
08	<input type="checkbox"/>							
09	<input type="checkbox"/>							
10	<input type="checkbox"/>							

**ENQUÊTE SUR LA MOBILITÉ DES TOURISTES EN SÉJOUR
SUR SITES URBAINS**
Questionnaire DÉPLACEMENTS

FICHE DÉPLACEMENTS	Nombre de fiches “ Déplacements ” de la personne 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>
---------------------------	---

Code fiche 3	3 <input type="checkbox"/>
Secteur de tirage d'échantillon et zone fine de l'hébergement.....	_ _ _ _ _ _ _
Numéro d'échantillon dans le secteur.....	_ _ _
Nom, prénom et n° de l'enquêteur.....	_ _ _
Numéro de la personne (<i>Report de PI de la fiche Personne</i>)	_ _
<u>Éléments du tableau de bord</u>	
<i>Les éléments ci-dessous, après totalisation pour l'ensemble des personnes du ménage, sont à reporter en page 1 de la fiche Ménage</i>	
Nombre de déplacements tous modes	_ _
Nombre de déplacements en transports urbains (bus urbains, tramway, métro).....	_ _
Nombre de déplacements véhicules particuliers (VP)	_ _
Nombre de déplacements autres modes	_ _
Nombre de déplacements deux-roues	_ _
Nombre de déplacements à pied	_ _
Nombre de trajets en transports urbains (bus urbains, tramway, métro).....	_ _

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé pendant le délai où ces informations sont gardées sous forme nominative auprès de ...

CODES DES MOTIFS ORIGINE (D2) ET DESTINATION (D5) DES DÉPLACEMENTS	CODES DES MODES DE TRANSPORT (D14)
<p>01. Domicile</p> <p>11. Travail, y compris réunions, séminaires etc.</p> <p>21. Nourrice, crèche, garde d'enfants</p> <p>26. Études, formation, y compris stages linguistiques</p> <p>31. Multi - motifs en centre commercial</p> <p>32. Achats en grand magasin, supermarché et hypermarché et leur galerie marchande</p> <p>33. Achats en petit et moyen commerce</p> <p>34. Achats en marché couvert et de plein vent</p> <p>41. Santé</p> <p>42. Démarches</p> <p>43. Recherche d'emploi, y compris entretiens</p> <p>511. Plage, activités nautiques</p> <p>512. Randonnée (pédestre, équestre, vélo, VTT, excursions en bateau, etc.)</p> <p>513. Autres activités sportives ou physiques, assistance à des manifestations sportives</p> <p>514. Visite de musées, de monuments, d'églises, de cathédrales, expositions et galeries d'art</p> <p>515. Visite de la ville (y compris port, vieille ville, remparts, etc.)</p> <p>516. Visite de jardins, de parcs, de zoos, d'aquarium</p> <p>517. Assistance à des manifestations culturelles (spectacles, festivals, cinéma, opéra, théâtre, etc.)</p> <p>518. Pèlerinage</p> <p>519. Thermalisme, thalassothérapie</p> <p>52. Promenade, " lèche-vitrines "</p> <p>53. Restauration hors du domicile</p> <p>54. Visite à des parents ou à des amis</p> <p>55. Discothèques, boîtes de nuit, cabarets, jeux, casino</p> <p>61. Accompagner quelqu'un</p> <p>62. Aller chercher quelqu'un</p> <p>71. Dépose d'une personne à un mode de transport</p> <p>72. Reprise d'une personne à un mode de transport</p> <p>81. Tournée professionnelle (cas des V.R.P.)</p> <p>91. Autres motifs, préciser</p>	<p>11. Bicyclette</p> <p>12. Deux-roues <50 cm³</p> <p>13. Deux roues >50 cm³</p> <p>21. Conducteur de Véhicule Particulier</p> <p>22. Passager de Véhicule Particulier</p> <p>31. Passager bus urbain</p> <p>32. Passager tramway</p> <p>33. Passager métro</p> <p>41. Passager car interurbain</p> <p>51. Passager SNCF</p> <p>61. Passager taxi</p> <p>73. Camping-car, mobil home</p> <p>74. Minibus, autocar privé</p> <p>81. Fourgon, camionnette, camion (pour tournées professionnelles ou déplacements privés)</p> <p>91. Transport fluvial ou maritime</p> <p>92. Avion</p> <p>93. Autres modes (préciser)</p>

SCHÉMA DES DÉPLACEMENTS : Indiquez, pour chaque déplacement, à gauche, le motif **ORIGINE** et à droite le motif **DESTINATION**, ainsi que le ou les **MODES DE TRANSPORT** utilisés (en règle générale, la destination d'un déplacement devient l'**origine** du déplacement suivant).

LES DÉPLACEMENTS				DESCRIPTION DES DÉPLACEMENTS					
ORIGINE DU DÉPLACEMENT				DESTINATION DU DÉPLACEMENT				D9	D10
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8		
N° déplacement	Motif de la personne <i>(plus éventuellement celui de la personne accompagnée)</i>	Zone fine origine	Heure de départ	Motif de la personne <i>(plus éventuellement celui de la personne accompagnée)</i>	Si D5 = 81 <i>(motif tournée), indiquer le nombre d'arrêts</i>	Zone fine destination	Heure d'arrivée	Durée du déplacement <i>(en minutes)</i>	Nombre de modes mécanisés <i>(coder 0 si déplacement uniquement à pied et passer au déplacement suivant)</i>
PREMIER DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↙ déplacement suivant Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets									
____	____	____	____	____	____	____	____	____	____
DEUXIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↙ déplacement suivant Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets									
____	____	____	____	____	____	____	____	____	____
TROISIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↙ déplacement suivant Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets									
____	____	____	____	____	____	____	____	____	____
QUATRIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↙ déplacement suivant Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets									
____	____	____	____	____	____	____	____	____	____

CINQUIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↴ déplacement suivant Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets									
□□	□□□□	□□□□□□	□□□□	□□□□	□□	□□□□□□	□□□□	□□□□	□
			
SIXIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↴ déplacement suivant Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets									
□□	□□□□	□□□□□□	□□□□	□□□□	□□	□□□□□□	□□□□	□□□□	□
			

LES DÉPLACEMENTS				DESCRIPTION DES DÉPLACEMENTS					
ORIGINE DU DÉPLACEMENT				DESTINATION DU DÉPLACEMENT				D9	D10
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8		
N° déplacement	Motif de la personne <i>(plus éventuellement celui de la personne accompagnée)</i>	Zone fine origine	Heure de départ	Motif de la personne <i>(plus éventuellement celui de la personne accompagnée)</i>	Si D5 = 81 <i>(motif tournée), indiquer le nombre d'arrêts</i>	Zone fine destination	Heure d'arrivée	Durée du déplacement <i>(en minutes)</i>	Nombre de modes mécanisés <i>(coder 0 si déplacement uniquement à pied et passer au déplacement suivant)</i>
SEPTIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↴ déplacement suivant Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets									
HUITIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↴ déplacement suivant Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets									
NEUVIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↴ déplacement suivant Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets									

DIXIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↴ déplacement suivant						Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets			
┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐	┌──┐ ┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐
			
ONZIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↴ déplacement suivant						Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets			
┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐	┌──┐ ┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐
			
DOUZIÈME DÉPLACEMENT Si MAP uniquement, après D10 ↴ déplacement suivant						Si mode(s) mécanisé(s) → description du ou des trajets			
┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐	┌──┐ ┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐ ┌──┐	┌──┐
			

12.9 Constitution de l'échantillon à partir du fichier Téladresses ou du répertoire des locaux et des propriétés bâties

Le fichier Téladresses est une base nominative, composée d'abonnés au téléphone, mais non exhaustive car, outre l'absence des non-abonnés, cette base est amputée des abonnés inscrits sur listes rouge et orange.

Le répertoire des locaux et des propriétés bâties est une base exhaustive, non nominative, composée d'adresses de locaux de toute nature, pouvant mêler résidences et locaux à usage commercial et professionnel⁷.

Le tirage aléatoire de logements sur ces deux bases de sondage nécessite donc un travail complémentaire, en amont de la collecte, afin de constituer un fichier stratifié par secteur géographique.

Ce travail est de nature différente selon la base :

- Pour le « fichier Téladresses », il s'agit d'un repérage pour constitution d'un nouveau fichier d'adresses (afin de trouver des ménages non inscrits, il est nécessaire, selon un protocole défini, de repérer un autre logement que celui désigné) et distribution des adresses par secteur géographique de tirage d'échantillon ;
- Pour la base « répertoire des locaux et des propriétés bâties », il s'agit essentiellement d'un repérage pour vérification, identification et distribution des adresses de logements par secteur géographique de tirage d'échantillon, en éliminant les adresses commerciales et professionnelles.

12.9.1 Méthode avec le « fichier Téladresses »

Pour éviter le biais engendré par l'absence des non-abonnés et des abonnés inscrits sur liste rouge et liste orange, il est nécessaire de constituer un nouveau fichier d'adresses. Cette méthode s'appuie sur la méthode élaborée lors de l'enquête ménages déplacements de Rennes en 2000 consistant à identifier un logement voisin de celui désigné aléatoirement par Téladresses.

Pour les adresses en zones agglomérées, le logement désigné est remplacé par le cinquième logement voisin. Pour les adresses hors zones agglomérées, c'est le logement voisin immédiat qui est retenu. La méthode est la suivante :

- Toujours tourner autour d'un même îlot⁸, en restant dans le même secteur de tirage ;
- Tourner de gauche à droite en regardant vers l'intérieur de l'îlot ;
- Après identification du logement désigné aléatoirement par « Téladresses », repérer le « 5^{ème} logement voisin ».
- Dans la mesure où ils sont identifiables, ne pas tenir compte des locaux « professionnels » non affectés au logement (médecins, dentistes, notaires, avocats, régisseurs, etc.) ;

Différents cas de figures peuvent être rencontrés :

- Si le logement désigné par « Téladresses » est dans un immeuble collectif équipé d'interphones, on prendra la 5^{ème} sonnette ;

⁷ Si la structure de la base fournie le permet, il sera intéressant de procéder au tri sur le statut du local afin de constituer un fichier d'adresses composé uniquement de locaux à usage d'habitation.

⁸ Cette règle doit permettre d'éviter tout changement de secteur de tirage à condition que ceux-ci aient été définis sur des regroupements d'îlots ou des découpages type IRIS 2000 de l'INSEE.

- Si le logement désigné par « Téladresses » est dans un immeuble collectif sans interphone, on prendra la 5^{ème} boîte à lettres (si les boîtes à lettres sont inaccessibles - cas des immeubles avec digicode, anciens immeubles sans interphone, etc. - , il faudra profiter de l'ouverture de la porte pour accéder aux boîtes à lettres).
- Si le logement désigné par « Téladresses » est une maison individuelle, appliquer le même processus. On peut passer ainsi d'une maison à un immeuble.
- Si le décompte fait sortir de l'immeuble, on continue le processus dans l'immeuble ou les maisons suivantes en avançant toujours de gauche à droite.

Dans le cas où le nom de l'occupant désigné par « Téladresses » ne correspondrait à aucun nom inscrit sur l'interphone ou sur les boîtes à lettres :

- Si toutes les étiquettes sont renseignées : repérer le 5^{ème} logement à partir du début ;
- S'il y a une ou des étiquettes non renseignées : repérer le 5^{ème} logement à partir de la première étiquette non renseignée.

En dehors des zones agglomérées, là où l'habitat est plus diffus, le processus sera identique mais on remplacera le « 5^{ème} logement voisin » par le « 1^{er} logement voisin ».

12.9.2 Méthode avec le répertoire des locaux et propriétés bâties

Cette base de données exhaustive n'est pas nominative, l'essentiel du travail consistera donc à repérer les logements désignés afin d'identifier les occupants de ces logements.

Si le logement désigné correspond à un logement vacant, un local à usage commercial ou professionnel ou à une fausse adresse, on repérera et identifiera le logement suivant immédiat.

12.10 La démarche utilisée pour la construction de la méthodologie

Deux structures de travail ont été définies :

- Un pôle de production : le groupe de travail expert ;
- Un pôle de validation : le groupe d'assistance technique élargi.

Le **groupe de travail expert** a élaboré la méthodologie au regard des attentes exprimées, des contraintes existantes et du savoir faire déjà capitalisé dans les différentes structures représentées dans le groupe (CERTU, CETE, DRE, INSEE, Comité Régional et Délégation Régionale du Tourisme).

Le **groupe d'assistance technique**, composé d'experts, a eu pour mission de valider, par confrontation avec la demande et le savoir-faire déjà présent, la méthode ainsi proposée pour mesurer et caractériser la mobilité des touristes en séjour sur sites urbains.

12.11 La composition du groupe de travail

Le groupe qui a mis au point la méthode d'enquête décrite dans cet ouvrage a travaillé à partir d'une commande de la Direction Régionale de l'Équipement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Appelé « groupe de travail expert », il était composé des membres suivants (par ordre alphabétique) :

- Marc BONNEFOY (Comité Régional de Tourisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ;
- Jean-Marc CALVAT (INSEE Languedoc-Roussillon) ;
- Michel CARRENO (CETE Méditerranée) ;

- Cécile CLEMENT-WERNY (CETE Méditerranée) ;
- Marie-Odile GASCON (CERTU, responsable du groupe Mobilité, Transports et Services Urbains) ;
- Dominique GILLE (Délégation Régionale au Tourisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ;
- Guy LESSOILE (Direction Régionale de l'Équipement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur), maître d'ouvrage ;
- Odile RASCOL (INSEE Provence-Alpes-Côte-d'Azur) ;
- Jean-Louis VALGALIER (CETE Méditerranée);
- Louise WALTHER (CETE Méditerranée).

Table des matières

Sommaire	3
1. Présentation de l'enquête	4
1.1 Introduction	4
1.2 Les questions	4
1.3 Les objectifs	4
2. Le cadre institutionnel	6
3. Les différentes phases de l'enquête	7
4. La base de sondage	8
4.1 Questions sur la diversité des hébergements et des occupants à interroger	9
4.2 Principes généraux pour la constitution de la base de sondage	10
4.3 Tirage des unités d'hébergement et données nécessaires au redressement	10
4.3.1 Hôtel	11
4.3.2 Résidence (hôtelière) de tourisme	11
4.3.3 Camping, caravaning	12
4.3.4 Club ou village de vacances familial	13
4.3.5 Centre ou colonie de vacances, auberge de jeunesse	13
4.3.6 Location : maison, appartement, meublé	13
4.3.7 Gîte, chambre d'hôte, chambre chez l'habitant	14
4.3.8 Résidence secondaire appartenant au touriste ou prêtée gratuitement	15
4.3.9 Chez des parents ou amis à leur domicile (résidence principale)	15
4.3.10 Qui interroger ?	16
4.3.11 Les périodes d'enquête	17
5. Les périmètres et les découpages	20
5.1 La sectorisation	20
5.2 Le découpage fin	20
5.2.1 La constitution du numéro de zone fine	20
5.2.2 Le document de codification géographique	21

6.	Le questionnaire	22
6.1	Quelques remarques sur les concepts et les définitions	22
6.1.1	Fiche ménage groupe	22
6.1.2	Fiche personne	23
6.1.3	Fiche déplacements	24
7.	La collecte	25
7.1	Quelques recommandations pour le bon déroulement de la collecte	25
7.2	Qui doit-on interroger ?	25
7.3	La gestion de l'enquête	25
7.3.1	L'affectation des fiches - adresses	26
7.4	Les documents d'enquête	26
7.4.1	Les consignes au gestionnaire d'enquête	26
7.4.2	Les instructions aux enquêteurs	26
8.	La saisie, le contrôle, les redressements et l'exploitation	27
8.1	La saisie	27
8.2	Les contrôles	27
8.3	L'apurement des fichiers et les redressements	27
8.4	Le dossier technique	28
8.5	Les découpages d'exploitation de l'aire d'enquête	28
9.	Le recrutement du personnel	29
9.1	Le personnel du bureau de gestion	29
9.2	Les enquêteurs	29
9.2.1	Disponibilité	29
9.2.2	Motivation	29
9.2.3	Sens relationnel	29
9.2.4	Quelques règles de base pour le recrutement des enquêteurs	30

10.	La formation du personnel	31
10.1	Le personnel d'encadrement	31
10.1.1	Responsable(s) du bureau de gestion	31
10.1.2	Gestionnaires d'enquête	31
10.1.3	Enquêteurs	31
11.	Préparation de la phase d'expérimentation	33
11.1	Finalités	33
11.2	Les objectifs spécifiques d'un pré-test	33
11.3	Les principaux contacts à prendre et les phases de l'expérimentation	34
12.	Annexes	37
12.1	Bibliographie	37
12.2	Éléments de cadrage et autres enquêtes	39
12.3	Lexique	41
12.4	Sigles	45
12.5	Hiérarchie des modes de transport	46
12.6	Codes des professions	47
12.7	Comment prendre rendez-vous par téléphone ?	48
12.8	Questionnaire standard	49
	Carte code « motif du séjour »	59
12.9	Constitution de l'échantillon à partir du fichier Téladresses ou du répertoire des locaux et des propriétés bâties	71
12.9.1	Méthode avec le « fichier Téladresses »	71
12.9.2	Méthode avec le répertoire des locaux et propriétés bâties	72
12.10	La démarche utilisée pour la construction de la méthodologie	72
12.11	La composition du groupe de travail	72

"Survey of the mobility of tourists staying at urban sites"

Methodological guide

Standard household mobility surveys are a reliable way of gathering knowledge on the daily trips made by the residents of an area, in order to evaluate a mobility policy. However, information on tourist mobility in urban areas is not collected. In certain urban areas, these trips represent considerable volumes throughout the year. This work proposes a method for taking the trips made by tourists into account, and have a coherence with standard household mobility surveys.

"Encuesta sobre la movilidad de los turistas en estancia en sitios urbanos"

Guía metodológica

Para evaluar una política de desplazamientos, una encuesta estándar de familias en desplazamiento permite conocer de manera fiable los desplazamientos diarios de los residentes de una zona. En cambio, no se recogen los desplazamientos de los turistas en medio urbano. En algunas zonas urbanas, estos desplazamientos representan volúmenes importantes a lo largo del año. Esta obra propone un método para tomar en cuenta los desplazamientos de esta población, en coherencia y en complementariedad con una encuesta estándar de familias en desplazamiento.

© CERTU – 2002

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, du Tourisme et de la Mer
Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du CERTU est illicite (loi du 11 mars 1957). Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Coordination : Service Produits (Najib Mahfoudhi)

Reprographie : Cete de Lyon

Achévé d'imprimer : novembre 2002

Dépôt légal : 4^e trimestre 2002

ISSN : 0247-1159

ISBN : 2-11-093124-8

Cet ouvrage est disponible sur le site Internet du CERTU

Pour toutes autres informations :

Bureau de vente:

9, rue Juliette Récamier

69456 LYON cedex 06 - France

04 72 74 59 59

www.certu.fr